



Lille Métropole Communauté urbaine
Rapport annuel
développement durable

2011



Les 85 communes de Lille Métropole

ANSTAING	LINSELLES
ARMENTIERES	LOMPRET
BAISIEUX	LOOS
BEAUCAMPS-LIGNY	LYS-LEZ-LANNOY
BONDUES	MARCO-EN-BARŒUL
BOUSBECQUE	MARQUETTE-LEZ-LILLE
BOUVINES	MARQUILLIES
CAPINGHEM	MONS-EN-BARŒUL
CHERENG	MOUVAUX
COMINES	NEUVILLE-EN-FERRAIN
CROIX	NOYELLES-LEZ-SECLIN
DEULEMONT	PERENCHIES
DON	PERONNE-EN-MELANTOIS
EMMERIN	PREMESQUES
ENGLOS	QUESNOY-SUR-DEULE
ENNETIERES-EN-WEPPE	RONCHIN
ERQUINGHEM-LE-SEC	RONCQ
ERQUINGHEM-LYS	ROUBAIX
ESCOBECQUES	SAILLY-LEZ-LANNOY
FACHES-THUMESNIL	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
FOREST-SUR-MARQUE	SAINGHIN-EN-WEPPE
FOURNES-EN-WEPPE	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
FRELINGHIEN	SALOME
FRETIN	SANTES
GRUSON	SECLIN
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	SEQUEDIN
HALLUIN	TEMPLEMARS
HANTAY	TOUFFLERS
HAUBOURDIN	TOURCOING
HEM	TRESSIN
HERLIES	VENDEVILLE
HOUPLIN-ANCOISNE	VERLINGHEM
HOUPLINES	VILLENEUVE D'ASCQ
ILLIES	WAMBRECHIES
LA BASSEE	WARNETON
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	WASQUEHAL
LA MADELEINE	WATTIGNIES
LAMBERSART	WATTRELOS
LANNOY	WAVRIN
LEERS	WERVICQ-SUD
LESQUIN	WICRES
LEZENNES	WILLEMS

LILLE (avec les communes associées
HELLEMES et LOMME)



Sommaire



Avant propos	2
Les acquis Développement durable de Lille Métropole	4

Les actions 2011



 Lille Métropole renouvelée	17	 Des espaces naturels, agricoles et urbains durables	57
Lille Métropole 2030	19	A la rencontre de la ville durable	60
Pour des financements dédiés au développement durable	21	L'éco quartier de l'Ange Gardien	62
Interreg des projets couleur europe	22	Objectif HQE pour une construction neuve	63
Un partage d'expériences tout horizon	23	Des "parcs agricoles" ouverts	64
Saint-Louis : une coopération gagnant - gagnant !	24	Le PDU 2 est sorti !	65
 Equité, cohésion et bien être social	27	DSP Transports : une nouvelle ambition	66
Tissons une "toile d'Agendas 21" !	30	De l'asphalte sain dans un espace sain !	67
Bienvenue au Club des communes DD !	31	To eat bio or not eat bio?	68
Sensibiliser les associations au DD	32	Papier buvard ou papier chiffon ?	69
L'économie sociale encore plus solidaire !	33	 Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement	71
Vertuoze : une partition en éco-construction	35	Du bleu au ciel !	74
Pour mieux évaluer le développement durable	36	Aspirer à un air plus pur	75
Lutter contre la précarité énergétique	37	Une carte qui parle !	76
Réhabiliter durablement le logement social	38	De l'or bleu dans les champs	77
Un bon Plan Piscines !	39	Une base pour mieux défricher	78
Le LaM, Musée à vivre et à découvrir	40	Une dépollution menée de concert	79
Représenter la diversité à Lille Métropole	41	 Abréviations et sigles	80
Des postes de travail adaptés pour chacun	42		
Une commande publique socialement responsable	43		
 Face au défi du changement climatique	45		
Le livre blanc qui provoque le Déclic !	48		
CVO encore plus de biogaz !	50		
Pour un CVE plus propre	51		
Et voguent les déchets !	52		
Y'a pas que l'auto dans la vie !	53		
Pour plus de véhicules verts	54		

Avant propos



Ce rapport 2011 sur la politique et les réalisations de Lille Métropole, en matière de développement durable, est le premier bilan annuel de la communauté urbaine de Lille. Faisant état de l'ensemble des actions qui favorisent un développement local durable et des changements de pratiques mis en oeuvre par l'institution, il vient apporter un éclairage complémentaire aux rapports existants: rapport d'activité des services, rapport financier et rapport sur les dépenses par territoire.

Une obligation nouvelle pour les collectivités

Ce document répond à une nouvelle obligation, issue de la loi Grenelle II qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de rendre compte annuellement de l'ensemble des actions de développement durable qu'elles ont engagées.

Chaque année, Lille Métropole fait donc le point sur les politiques et les pratiques communautaires qui se sont imprégnées des principes du développement durable.

Ce rapport, portant sur l'année civile n-1, est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget, comme prévu par décret¹.

Un outil d'amélioration

- **Améliorer la lisibilité de la politique** menée par Lille Métropole, auprès des élus, de ses partenaires mais aussi des habitants sur les engagements et sur la mise en oeuvre du développement durable. La communication aux services de l'État et au grand public **n'est imposée ni par la loi ni par le décret**. Lille Métropole prévoit néanmoins de rendre le rapport accessible au plus grand nombre afin d'enrichir le débat démocratique sur ce sujet.
- **Mieux piloter la politique de développement durable**. Support des échanges et de débats, les rapports annuels de développement durable sont l'occasion d'officialiser des points d'étape réguliers sur la diffusion des principes de

¹ Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

durabilité dans les politiques communautaires. Avec une évaluation chiffrée et qualitative des actions présentées, chaque fois que cela est pertinent, le rapport annuel a vocation à devenir un véritable outil de pilotage.

Un projet transversal

L'ensemble des services de Lille Métropole a contribué à l'élaboration de ce rapport annuel qui est organisé en deux parties. Loin d'être exhaustif, il illustre cependant la richesse des réalisations.

- Une première partie synthétique portant sur **les acquis de Lille Métropole en matière de développement durable**. Il s'agit cette année de valoriser des projets et des politiques favorisant un développement local durable, engagés depuis 2006, année d'adoption de l'agenda 21 de Lille Métropole.
- Une seconde partie portant sur **la prise en compte du développement durable dans les politiques métropolitaines en 2011**. Avec la présentation des actions relevant de l'exercice des compétences sur le territoire métropolitain et celles relevant du fonctionnement interne de la collectivité.

Dans un souci de lisibilité et de pertinence du rapport au regard de la stratégie de Lille Métropole en matière de développement durable, il a été décidé que la délibération cadre d'avril 2010, qui définit les ambitions et les engagements de l'institution en matière de développement durable, servirait de fil conducteur à la seconde partie du rapport annuel.

Cette délibération-cadre développement durable est construite autour de **5 thématiques** :

Thématique 1 **Lille Métropole renouvelée**

Thématique 2 **Equité, cohésion et bien être social**

Thématique 3 **Face au défi du changement climatique**

Thématique 4 **Des espaces naturels, agricoles et urbains durables**

Thématique 5 **Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement**



Les acquis Développement durable de Lille Métropole



Diminuer l'impact sur l'environnement et favoriser le mieux être de tous les habitants, tels sont les objectifs de Lille Métropole. Des objectifs auxquels elle a d'ores et déjà apporté des réponses concrètes.

Lille Métropole s'est dotée d'un Agenda 21 en février 2006. Sa stratégie en faveur d'un développement métropolitain durable a été renforcée en avril 2010 par une délibération cadre venue actualiser et renforcer ses engagements.

Cette première partie du rapport annuel de développement durable 2011 propose un tour d'horizon des principaux axes de travail engagés par Lille Métropole dans le cadre de ses grandes politiques communautaires depuis 2006.



Gouvernance

Priorité du nouveau mandat, l'établissement d'une nouvelle gouvernance a pour objectif de donner au fonctionnement politique de Lille Métropole, un rayon d'action lui permettant à la fois d'être plus rapide dans la prise de décision mais également d'améliorer la qualité des relations entre Lille Métropole et ses 85 communes, entre les décisions métropolitaines et le terrain.

Afin de co-construire et d'affirmer le projet métropolitain et de le traduire par des actions concrètes, tangibles et imaginées en prenant en compte les générations futures, Lille Métropole s'est engagée dans l'élaboration de contrats de territoires et dans l'organisation de "grands débats" sur les grandes politiques communautaires.

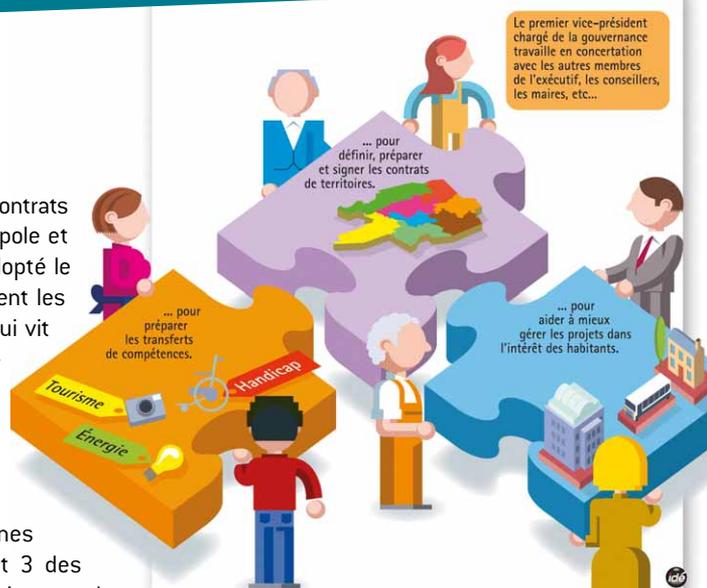


Les contrats de territoire

Engagée dès 2008, la démarche d'élaboration des contrats de territoire a relancé le dialogue entre Lille Métropole et les communes. Grâce au cadre de gouvernance adopté le 5 février 2010, de nouvelles instances appréhendent les contrats de territoire comme un outil stratégique qui vit au rythme de l'actualité communautaire et des territoires. Ce dispositif contribue à la priorisation des projets, au renforcement de leur cohérence, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint et dans une logique de développement durable.

Il a également permis d'engager avec les communes une démarche de coopération originale, le volet 3 des contrats de territoire, qui vise à mutualiser les pratiques et les réflexions entre les communes et entre Lille Métropole en répondant à 3 enjeux majeurs : promouvoir un principe de solidarité entre les communes, mobiliser l'échelon d'expertise le plus pertinent au bénéfice de tous et renforcer les logiques de réseaux en favorisant la concertation et la coopération entre les communes.

Fin 2011, 29 actions ont ainsi été initiées et ont mobilisé 77 communes sur au moins une action comme par exemple la mutualisation des achats et la signature d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour 57 communes adhérentes, la mise en place d'Agendas 21 intercommunaux, la réalisation de cartographies du bruit pour l'ensemble des communes ou les réflexions engagées sur l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux et biologiques.



Les grands débats de Lille Métropole

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de Lille Métropole établie à l'occasion du nouveau mandat, les grands débats sur les politiques communautaires ont été organisés. Ayant débuté avec l'habitat en 2008, Lille Métropole a également organisé des rencontres sur les thèmes de la mobilité, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Sur ces différents thèmes, les Grands débats ont permis d'entendre des experts d'horizons différents, de donner la parole aux élus du territoire, aux représentants de la société civile, au Conseil de développement et aux représentants de l'Etat.

Les Grands débats ont constitué **une étape importante d'échanges sur le futur de la métropole.**





Le grand débat Habitat : décembre 2008.

Ce grand débat a coïncidé avec la nécessité pour Lille Métropole de revisiter ses documents cadres de la politique de l'habitat : le programme de l'habitat, qui arrivait à mi-parcours devait être actualisé et la convention de délégation des aides à la pierre arrivant à leur terme, devait être revue avec l'Etat pour la période 2009-2015.

Ce grand débat, largement préparé avec les partenaires du territoire, s'est clôturé avec le vote de grandes orientations retenues pour la future politique locale de l'habitat.



Le grand débat Mobilité : janvier 2009

Le deuxième grand débat a été consacré aux transports, priorité du programme communautaire de ce mandat.

Cette rencontre a été l'occasion de poser un diagnostic de la situation actuelle, de débattre de l'organisation des transports dans la métropole à l'horizon 2020 et de fixer les grandes lignes de la politique communautaire en tentant de répondre à cette question : comment faciliter les déplacements de tous les Métropolitains en évitant l'asphyxie des centres urbains, sans contrecarrer le développement et l'attractivité de la métropole ?

L'ensemble des options existantes ont été évoquées, parmi lesquelles la création de lignes de tram-train, le doublement des rames de métro, le développement des lignes de bus à haut niveau de service, l'aménagement de parkings-relais supplémentaires ou encore l'ouverture de vélopoles.



Le grand débat Développement durable : novembre 2009

Comment accélérer la mutation culturelle indispensable pour qu'un nouveau mode de développement prenne corps ?

Envisagé comme un élément majeur d'attractivité et de qualité des territoires, Lille Métropole souhaite désormais voir le développement durable inscrit comme un marqueur puissant de l'identité de la métropole du XXI^e siècle.

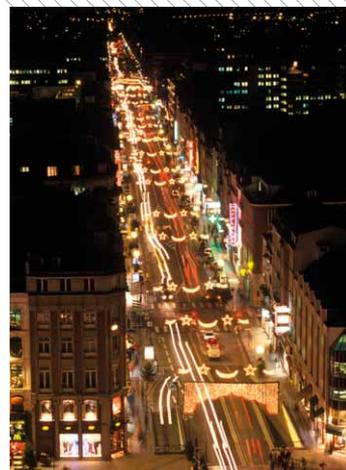
Le grand débat développement durable a été l'occasion d'interroger le positionnement de la métropole lilloise sur la question de son évolution. Comment, dans la dynamique des grandes agglomérations européennes, faire en sorte de se distinguer et rayonner par sa valeur ajoutée durable ?



Le grand débat Aménagement du territoire : janvier 2010 "aménagement métropole 2030"

L'aménagement métropolitain a été mis en débat à l'horizon des vingt prochaines années, à l'échelle du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Cette réflexion collective contribuera à l'élaboration du SCOT, puisqu'elle a porté sur les territoires "vécus" et les partenariats actifs à l'échelle de l'aire métropolitaine transfrontalière.

Cette rencontre a été l'occasion de questionner les fonctions métropolitaines de l'agglomération lilloise et les formes de la métropole durable de demain. L'objectif est de faire la "ville intense" combinant étroitement qualité et agrément du cadre de vie, mixité, maîtrise de l'étalement urbain et respect des exigences environnementales.



Pratiques territoriales de développement durable et Agendas 21

S'engageant dans une véritable dynamique métropolitaine en faveur d'un développement plus durable, Lille Métropole a souhaité structurer en 2010 une politique d'appui aux communes et aux territoires pour le développement de leur politique de développement durable. L'initiative de cette politique se trouvait dès 2006, dans l'Agenda 21 de Lille Métropole avec l'objectif de "consolider le dialogue avec les communes et les habitants" et "d'étudier la faisabilité d'un appui technique auprès des communes pour les inciter et les accompagner dans une déclinaison locale d'un Agenda 21".

Un des enjeux essentiels pour préfigurer cette politique d'appui territoriale de développement durable était qu'elle soit conçue en relation avec les préoccupations des communes et qu'elle s'ancre sur des pratiques déjà existantes (ou en projet) développées par les communes. Ainsi, il a été mené fin 2009, début 2010, un état des lieux des pratiques de développement durable développées par les communes réalisé à partir d'une enquête territoriale auprès de l'ensemble des communes.

90% des communes ont répondu. Ceci a permis d'établir une analyse fine sur la diversité des pratiques : états d'avancement, pilotage, thématiques traitées, moyens mobilisés, partenariats, souhaits de mutualisation. Suite à l'analyse des résultats de cette enquête a été lancée en 2011, la démarche d'appel à projets pour élaborer des Agendas 21 intercommunaux (cf. fiche "Tissons une toile d'Agendas 21").





Développement Economique

Depuis 2002, date de mise en oeuvre de sa compétence "Actions économiques", Lille Métropole s'efforce d'assurer un développement équilibré, solidaire et durable du territoire, en s'appuyant sur la structuration de filières d'excellence et la production de solutions foncières et immobilières respectueuses de l'environnement.

Aujourd'hui, le développement durable est l'une des exigences affirmées dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) voté en mai 2009. Il inspire l'ensemble des interventions envisagées et repositionne l'intervention économique dans le cadre plus global du développement de l'Eurométropole du XXI^e siècle.

L'objectif est d'atteindre simultanément trois objectifs :

- Créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises en conciliant attractivité économique, qualité environnementale et densité urbaine ;
- Accélérer la dynamique d'une métropole durable en favorisant l'émergence et le développement d'une économie verte ;
- Répondre aux attentes des habitants en matière d'emploi et soutenir un modèle économique plus respectueux de l'individu.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un autre engagement de Lille Métropole, depuis 2004. En avril 2006, LMCU adopte un plan cadre de l'ESS articulé sur trois axes prioritaires :

- Soutien aux structures qui accompagnent les porteurs de projets ;
- Participation à des actions de sensibilisation, de promotion et de communication autour de l'ESS ;
- Mise en réseau des différents acteurs.



Habitat

Le premier Programme Local de l'Habitat de Lille Métropole a été adopté pour la période 2006-2011.

En matière de développement durable, ce premier PLH envisageait une aide communautaire pour des projets exemplaires en construction neuve. La mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat à travers différentes délibérations cadres et le Grand Débat Logement de 2008 ont fait évoluer cette première approche en diffusant les préoccupations environnementale et énergétique à tous les dispositifs et aides. Lille Métropole a engagé depuis 2007 une démarche d'éco-conditionnalité de ses aides en matière d'habitat, c'est-à-dire que l'ensemble des subventions versées (sur son propre budget et pour les budgets délégués par l'Etat et l'ANAH) pour l'amélioration de l'habitat locatif privé, la construction et l'amélioration du logement social est soumis à l'atteinte d'une performance énergétique.

En ce qui concerne la construction neuve, Lille Métropole a mis en place dès 2009 le référentiel BBC+, élaboré en partenariat avec la profession dans le but de préparer la réglementation thermique 2012. L'isolation des logements et leur orientation (bioclimatique) sont les cibles privilégiées pour optimiser la performance des nouveaux logements sociaux avec la possibilité d'y intégrer des équipements performants et/ou des énergies renouvelables. En 2011, la totalité des logements sociaux neufs financés répond d'ores et déjà aux exigences de la future réglementation BBC



Ville renouvelée

Acteur majeur de la transformation de l'agglomération, Lille Métropole a inscrit depuis le début des années 1990 l'enjeu du renouvellement urbain au coeur de sa stratégie urbaine.

L'ambition d'un retour à la ville porte en germe le projet d'une Ville durable conciliant cohésion sociale, efficacité économique et respect de l'environnement. La ville compacte tend non seulement à une économie de l'espace mais elle favorise également la mixité sociale, améliore les échanges et limite, par la maîtrise des déplacements automobiles, les émissions de gaz à effet de serre.

Construire une ville durable ne se limite pas à la définition de nouveaux objectifs. Cela implique également l'adoption de nouvelles techniques, dispositifs ou modes de réalisation. Lille Métropole a mené quelques expérimentations.





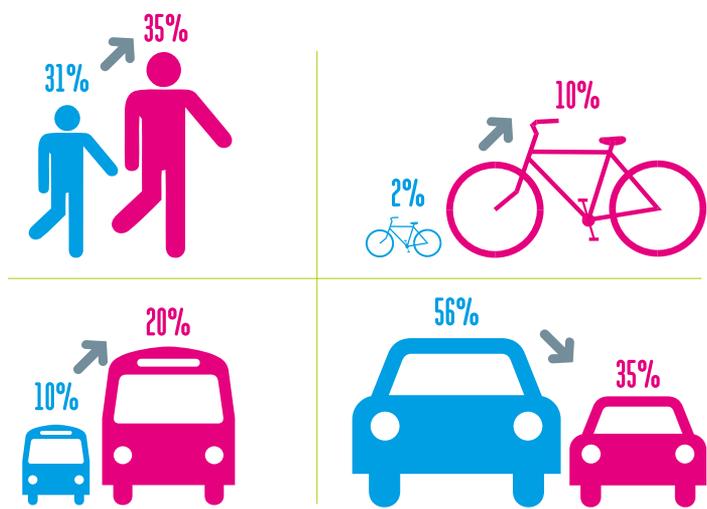
Mobilité

Dès les années 80, Lille Métropole s'est dotée d'un métro moderne pour desservir l'essentiel du territoire urbanisé. Elle a parallèlement modernisé son réseau de bus dans le cadre du 1^{er} plan bus.

En adoptant en 2000 son 1^{er} Plan de Déplacements Urbains (PDU), Lille Métropole a cherché à maîtriser les déplacements, notamment en recourant à des modes de transport alternatifs à la voiture. La stabilisation du trafic automobile est un résultat encourageant : l'usage de la voiture par les habitants de Lille Métropole a baissé pour la première fois entre 1998 et 2006.

Le PDU s'inscrit dans le territoire et protège l'environnement en freinant l'étalement urbain et consécutivement, en stabilisant les émissions de gaz à effet de serre. L'accent mis sur le partage de la rue entre les modes de transports concourt à l'amélioration de la sécurité routière et à la réduction des nuisances sonores.

Le PDU 2010>2020 est un **PDU de 2^{ème} génération**, qui répond aux nouvelles exigences réglementaires relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme. Il dispose en effet d'une évaluation environnementale qui analyse l'incidence de ses actions sur l'environnement et propose des mesures compensatoires.



Espaces publics et naturels

La charte de qualité des espaces publics est devenue un cadre de référence dans les politiques des aménagements communautaires.

L'enjeu, en terme de qualité des espaces publics urbains, est de mieux répondre aux attentes des métropolitains tout en développant la qualité environnementale de ces espaces publics. Ainsi, tout aménagement public doit favoriser la vie locale, la mixité des fonctions urbaines et la mixité sociale et plus généralement la convivialité de ces espaces. Des objectifs de santé publique sont pris en compte en lien avec la présence de la nature en ville, le traitement des pollutions et les notions de sécurité et de sûreté des espaces publics.

La direction de la Voirie a créé un groupe interne pour intégrer le développement durable dans ses métiers, analyser les bonnes pratiques et les diffuser. Ces pratiques tirent profit des progrès environnementaux expérimentés avec des entreprises (comme les enrobés tièdes) ou des études menées par Lille Métropole, tant sur l'analyse du cycle de vie des matériaux que sur le suivi de l'approvisionnement d'un chantier pour renforcer l'achat éthique.



Gestion de l'eau

L'alimentation de plus d'un million d'habitants en eau potable, la maîtrise des inondations, un moindre impact environnemental d'une bonne gestion des effluents et la maîtrise des coûts de ces services font parties des premières compétences de Lille Métropole. Celle-ci a développé des techniques alternatives d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ainsi que des solutions d'aménagement visant à éviter le "tout tuyau" et à respecter le cycle de l'eau.

L'opération ORQUE, Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau a été lancée en 2008 sur le secteur des champs captants du Sud de Lille qui fournissent 40 % de l'eau potable distribuée à plus d'un million d'habitants de Lille Métropole.

A la suite d'un diagnostic, une série d'actions opérationnelles a été initiée en 2010, et se poursuivra jusqu'en 2015, afin de préserver la ressource en eau et atteindre le bon état qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie et des milieux humides de surface.





Résidus urbains

Avec le schéma global de collecte et de traitement des résidus urbains, Lille Métropole a été pionnière dans la mise en place d'une politique astucieuse de traitement des déchets ménagers, politique traduite par le triptyque "jeter moins, trier plus, traiter mieux". L'objectif est de rentabiliser la matière collectée via le recyclage, la valorisation organique et énergétique. L'élimination des déchets ménagers résiduels fait appel à des filières respectueuses de l'environnement.

L'action de Lille Métropole s'appuie en ce sens sur un réseau d'équipements et de services alliant proximité aux usagers, territorialité et maîtrise des flux de transports de déchets. Grâce à la mise en place progressive de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire métropolitain, Lille métropole se distingue par des performances environnementales élevées : 30 % des déchets ménagers collectés bénéficient aujourd'hui d'une valorisation matière et organique, 50 % d'une valorisation énergétique.



Relations internationales et Européennes

Votée en 2009, la stratégie des relations internationales et européennes de Lille Métropole vise notamment à "faire de Lille Métropole, de ses communes et de ses habitants des acteurs solidaires et responsables pour un monde durable".

Lille Métropole a adhéré à la Charte européenne des villes durables (Charte d'Aalborg) dans le cadre de son action avec le réseau mondial des villes durables ICLEI. Elle est également signataire de la Convention des Maires pour une énergie locale durable, convention définie au niveau européen par les États membres, les institutions européennes et les acteurs européens du développement durable (réseaux de collectivités notamment tels qu'Energy-cities).

Lille Métropole développe des projets européens à fort impact environnemental et s'inscrivant dans le développement durable avec des partenaires européens, notamment dans le cadre de l'Eurométropole ou plus largement à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest.

Les principes de développement durable énoncés plus haut ont également été mis en place depuis plusieurs années dans une politique de coopération décentralisée développée par les collectivités de LMCU et renforcée sur les compétences communautaires.



Politique d'achat exemplaire

L'achat durable traduit la volonté d'intégrer dans les procédures d'achat des clauses qui garantissent la protection de l'environnement, le respect des droits fondamentaux et qui favorisent l'insertion des personnes exclues du marché du travail.

Au sein de Lille Métropole, l'achat responsable est une réalité qui s'appuie sur :

- la possibilité offerte par le Code des marchés publics de réserver des marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail ;
- la prise en compte du développement durable dans la passation des marchés publics (définition du projet, critères de choix) dans plusieurs services ;
- une délibération cadre sur les achats éthiques en 2004 et une délibération relative à l'utilisation responsable du bois tropical ;
- des initiatives internes, comme l'adoption du café Max Havelaar au restaurant communautaire et l'utilisation systématique du papier recyclé.







Les actions 2011



Lille Métropole renouvelée



Confrontée, dans le contexte mondial, à une crise écologique, sociale et économique sans précédent, notre métropole se donne comme principe d'anticiper les évolutions à venir et de proposer des alternatives pour avancer vers un nouveau modèle social et économique.

ENJEU 1 : Répondre aux enjeux de notre société en s'appuyant sur une vision prospective de la société à l'horizon 2030

Les impacts du changement climatique en marche sur notre territoire sont encore peu connus et doivent être anticipés. Les évolutions récentes de notre société ont engendré de nouveaux modes de vies et pratiques sociales. Tout en s'appuyant sur les valeurs fortes de l'histoire locale et sur les innovations sociales qui lui sont liées, il s'agira de mettre en évidence les aspects précurseurs pour concevoir la métropole de demain.

Une vision prospective de la métropole sera ainsi portée par Lille Métropole dans l'élaboration du SCOT.

Objectif 1 : Lancer la réflexion rétrospective / prospective "Métropole lilloise 1970 2030"

ENJEU 2 : Aller plus loin dans l'exemplarité

Lille Métropole ne peut impulser l'innovation et la transformation de son territoire en profondeur sans s'appliquer à elle-même les changements qu'elle prône dans le cadre de sa politique développement durable.

Axe fort de l'Agenda 21 de Lille Métropole, la recherche d'exemplarité, dans le fonctionnement de notre établissement, est réaffirmée, avec un accent mis sur la dimension collective des actions entamées.

Dans le cadre du Plan Climat, de nombreuses actions relèveront également de cette démarche d'exemplarité sur la base du bilan carbone réalisé en 2009 et des éléments de suivi issus du Baromètre développement durable.

Objectif 1 : Viser l'amélioration continue de nos pratiques par l'implication des agents communautaires et la participation des services des communes.

Objectif 2 : Mettre en place une gestion publique responsable.

Objectif 3 : Favoriser les échanges de savoir et de pratiques avec des collectivités étrangères.

Extrait de la délibération cadre développement durable du 2 avril 2010





Lille Métropole 2030

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Le Syndicat mixte du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est en charge de l'élaboration du SCOT, document éminemment prospectif puisqu'il vise à définir l'aménagement du territoire de la métropole à l'horizon 2030. Ce document d'aménagement, réglementaire, envisage le développement de la métropole à l'aune des évolutions technologiques, sociétales, environnementales à venir en apportant un éclairage à long terme, un point de vue décentré. Il est composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'un document d'orientation et d'objectifs. Il couvre le territoire de l'arrondissement de Lille (Lille Métropole Communauté urbaine, les Communautés de communes du Pays de Pévèle, de la Haute Deûle, du Carembault, du Sud pévélois et de Weppes et la commune de Pont à Marcq). L'élaboration du SCOT fait l'objet d'un important travail de concertation avec les élus, les habitants et les partenaires institutionnels du territoire (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture...).

Quels sont les objectifs de l'action ?

- Elaborer un document de planification qui traduit et poursuit, à l'horizon 2030, les ambitions politiques de Lille Métropole et des autres collectivités membres du Syndicat mixte et qui préfigure la révision du Plan Local de l'Urbanisme communautaire et des autres plans locaux d'urbanisme de l'arrondissement.
- Construire un projet de territoire qui met en cohérence les politiques sectorielles et permet de dialoguer avec les territoires voisins tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.
- Assurer un rythme de concertation associé, dynamique et exigeant. En effet, le SCOT est déterminant pour beaucoup d'acteurs du territoire. Il fait l'objet d'une gouvernance spécifique tout au long de son élaboration.

Quels sont les partenaires engagés ?

Le Syndicat Mixte du SCOT en tant que collectivité membre, les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, Chambre des métiers et Chambre d'Agriculture); les conseils de développement (de Lille Métropole et du Pays Pévélois); des personnalités extérieures de l'urbanisme; les maires des 87 communes de la Métropole et les autres 39 maires de l'arrondissement mais aussi, l'Euro-métropole, l'aire métropolitaine de Lille, les territoires voisins, les habitants de l'arrondissement de Lille.



Où en est-on ?

Fin 2008, le syndicat mixte a décidé d'engager la révision du Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme et d'élaborer un SCOT.

Début 2010, le **"Grand Débat aménagement: Métropole 2030"** confirme les grandes orientations concernant le SCOT, et c'est ainsi qu'une première phase d'élaboration de ce document, à laquelle Lille Métropole a activement participé permet de construire le diagnostic du SCOT. S'en est suivie une phase de concertation avec les communes au premier semestre 2011.

Fin 2011, le travail sur le PADD est lancé. Le développement durable est une composante principale de ces réflexions puisqu'avec le Grenelle 2, le SCOT doit, entre autres, contribuer à réduire la consommation d'espace, préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Une consultation internationale a été engagée, afin de nourrir la réflexion prospective sur la métropole du 21ème siècle à l'horizon 2030. Lille Métropole a souhaité faire appel à trois équipes internationales pour apporter un regard neuf et extérieur par des experts de la prospective en matière d'aménagement. Ce nouveau regard vient enrichir l'élaboration du PADD du SCOT dont l'ADULM est en charge en collaboration avec les équipes techniques de Lille Métropole.

Quels moyens sont utilisés ?

En 2011, Lille Métropole consacre 1.185 000 € au SCOT dont 835 000€ alloués au Syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT et 350 000€ pour la consultation internationale.



Pour se faire une idée Pour évaluer l'avancement de l'élaboration du SCOT, l'indicateur le plus fiable est celui du calendrier et donc du respect des délais, soit une approbation du SCOT en décembre 2013, et c'est l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADULM), outil technique du Syndicat Mixte du SCOT, qui a en charge l'élaboration du SCOT.



📍 Pour des financements dédiés au **développement durable**

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Fonctionnement interne

De quoi s'agit-il ?

Du fait de la crise des liquidités bancaires, les collectivités locales rencontrent de plus en plus de difficultés pour financer leurs investissements. La recherche de financements dédiés permet de sécuriser la réalisation d'opérations exemplaires sur le plan du développement durable.

Chaque projet fait l'objet d'une évaluation préalable établie par des experts indépendants. Outre l'analyse de la situation financière de la collectivité locale, cette évaluation porte en particulier sur les incidences environnementales et sociales du projet pour la population.

Quels sont les objectifs ?

Pour Lille Métropole, l'objectif essentiel poursuivi en 2011 est de trouver des financements dédiés à la construction de la **nouvelle station d'épuration Ovilléo** située à Marquette-lez-Lille, qui traitera les eaux provenant de **620.000 foyers** mais aussi les financements d'**infrastructures de transports collectifs** tels que le doublement des rames de métro ou la création de lignes de bus à haut niveau de service.

Quels sont les partenaires engagés ?

Ces financements proviennent essentiellement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Où en est-on ?

Les négociations menées d'une part avec la BEI et d'autre part avec la CDC ont abouti à la signature des conventions de financements fin d'année 2011.

Les fonds sont mobilisés de façon pluriannuelle en fonction de l'état d'avancement des travaux et des besoins d'emprunts de Lille Métropole.

Quels moyens sont utilisés ?

Un travail transversal est mené grâce à l'expertise interne des différents services de Lille Métropole.

Pour se faire une idée

La nouvelle station d'épuration de Marquette-lez-Lille est équipée d'une digestion des boues (qui permet de réduire la quantité tout en produisant une énergie renouvelable : le biogaz) avec un procédé innovant nommé Exelys (lyse thermique des boues). Elle produit notamment l'équivalent de 60% des besoins en électricité tout en diminuant l'impact carbone et en préservant l'énergie fossile.



Projet d'assainissement Station d'épuration Ovilléo	Montant du financement BEI : 80 millions d'€	Economie de frais financiers : 12 millions d'€ (montant estimé sur 25 ans d'emprunt)
Projet d'infrastructures de transports	Montant du financement CDE : 88 millions d'€	Economie de frais financiers : 21 millions d'€ (montant estimé sur 30 ans d'emprunt)

Interreg des projets couleur europe

PLAN CLIMAT
ÉNERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

INTERREG est un outil européen qui permet de mettre en oeuvre une "coopération territoriale" et de réduire les déséquilibres régionaux qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou encore écologiques via l'innovation et le développement durable. Ce programme européen issu de la politique de cohésion de l'union européenne est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Dans ce cadre, Lille Métropole est ainsi "partenaire" de **12 projets Interreg** qui concernent l'aménagement, le tourisme, le développement économique, l'eau ou encore les transports. Parmi ces projets, certains assurent un développement durable de l'espace public commun. Ces projets peuvent avoir des objectifs tout à fait divers, cependant ils gardent un caractère transfrontalier et multipartenaire.

Quels sont les objectifs ?

C'est tout d'abord la participation active de Lille Métropole aux regroupements des partenaires européens dont le but est d'échanger sur les expériences dans les différents domaines. Pour Lille Métropole, c'est aussi valoriser et rendre visibles à l'échelle européenne les projets portés par la Métropole, et enfin, obtenir au maximum 50% de cofinancements européens pour soutenir ces projets.

Quels sont les partenaires engagés ?

Les communes de la Métropole sont engagées par leur rôle de chef de file et de co-financeur. L'Euro métropole, les villes européennes, des collectivités territoriales régionales et européennes sont les partenaires incontournables de ce dispositif.

Où en est-on ?

En 2011, ce sont 8 projets sur 11 qui ont été acceptés par le FEDER, et parmi eux des projets plus particulièrement ciblés sur le développement durable tels que "**l'aménagement de liaison cycle transfrontalière**" (Green Links), le concept du "**tout est réutilisé et réutilisable**" (cradle to cradle) appliqué aux parcs d'activités (C2C bizz) ou encore la **valorisation énergétique** du système d'assainissement par la **récupération de chaleur** pour chauffer un bâtiment accueillant du public (Inners).

Quels moyens sont utilisés ?

Ce sont environ **5 millions d'€** qui ont pu être obtenus auprès des programmes européens Interreg depuis 2008, ce qui représente **45 %** des budgets prévus pour les 12 projets.

Pour se faire une idée

Ces projets ont été sélectionnés pour leur impact significatif sur le territoire transfrontalier et les populations qui y vivent.



Le FEDER ? Qu'est ce que c'est ?

Le Fonds Européen de Développement Régional est un des instruments financiers de la politique de cohésion de l'Union Européenne (UE). Son rôle est de promouvoir l'investissement et de contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union Européenne. Pour cela, il subventionne des projets locaux innovants qui permettent de renforcer la compétitivité et l'attrait des régions européennes (programme FEDER "régional"), mais soutient également les projets de coopération européenne qui renforcent le sentiment d'appartenir à un espace commun attractif tout en assurant un développement durable de celui-ci (programmes INTERREG).



Un partage d'expériences tout horizon



De quoi s'agit-il ?

GODEM (Gestion optimisée des déchets en Méditerranée) est un programme européen qui accentue les échanges d'expériences entre collectivités du nord et du sud de la Méditerranée.

Lille Métropole participe à ce programme en lien avec la ville de Roubaix et Lille en soutenant la commune de Sousse (Tunisie) dans la construction d'une déchetterie. A terme, la ville de Bouira (Algérie) possèdera également l'expertise nécessaire pour réaliser le même type de construction.

Ce projet qui repose exclusivement sur des échanges d'expériences entre techniciens des communes concernées est cofinancé par la Commission Européenne.

Il vise à intensifier les expériences et les compétences de chacun des partenaires, et particulièrement les villes de Sousse et Bouira afin d'améliorer la gestion des déchets encombrants (déchets de construction, gravats, batteries...) sur leur territoire.

Quels sont les objectifs ?

Pour les collectivités du Nord (Roubaix et Lille), il s'agit de former, de façon permanente, des techniciens afin de faire face aux problématiques liées à la prolifération de dépôts sauvages et optimiser la gestion des résidus urbains par une baisse des coûts liés à la collecte des déchets encombrants tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement est le chef de file du projet pour le Compte de la Commission Européenne, mais aussi le co financeur.

Où en est-on ?

C'est en avril 2010, que Lille Métropole confirme sa participation au projet européen GODEM. Dès lors, des ateliers de formation à Lille sont mis en place.

En janvier 2011, les travaux démarrent à Sousse et en juillet 2011, un diagnostic est réalisé sur place.

La ville de Sousse aura terminé la construction de son centre de tri courant 2012. Un bilan est prévu au terme du programme fin 2012.



📍 Saint-Louis : une coopération gagnant - gagnant !

De quoi s'agit-il ?

Ce projet de coopération démarré en 2010 avec Saint-Louis du Sénégal vise à améliorer les circuits de collecte des résidus urbains à Saint-Louis et à développer la création d'un site de valorisation des déchets (diminution, tri et valorisation des déchets). La mise en place d'un cadre de concertation sur la gestion durable des déchets permet d'intégrer ces éléments dans le Schéma Global de Nettoyement de la ville de Saint-Louis. Lille Métropole est engagée dans ce programme de "Coopération décentralisée" et permet ainsi le versement d'une subvention à l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, agence opératrice de la municipalité qui met en oeuvre l'aide publique au développement.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif est principalement d'améliorer la qualité de vie des Saint-Louisiens en développant une économie locale qui renforce les capacités des autorités locales à mettre en valeur le patrimoine grâce aux actions de réhabilitation (préservation du patrimoine en mise en place d'une gestion des résidus urbains : collecte, traitement et valorisation des déchets) et de soutien au portage du projet. L'un des objectifs plus particulier est le changement du réseau d'assainissement trop vétuste (inondations).

Quels sont les partenaires engagés ?

Les partenaires principaux sont le Ministère des Affaires étrangères et européennes qui cofinance le projet, avec la participation du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, le Conseil Général Nord, les villes de Lille, Toulouse et Saint Laurent-Blangy.

Montants 2010 - 2012 (en €)

Volet approche fleuve :

Conseil Régional Nord - Pas de Calais : 105 953,62

Conseil du Général Nord : 31251,40

Lille Métropole : 44 040,03

Ville de Lille : 15 663,35

Ville de Toulouse : 22 827,06

Saint Laurent Blangy : néant

Volet appui institutionnel :

Conseil Régional Nord - Pas de Calais : 284424

Conseil Général du Nord : 228 725

Lille Métropole : 47 818

Ville de Lille : 112 245

Ville de Toulouse : 64575

Saint Laurent Blangy : 37 544

Où en est-on ?

En octobre 2011, le versement d'une première tranche à hauteur de 30 % (soit 57 000 €) de subvention à l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis est réalisé.





Equité, cohésion et bien être social



C'est une métropole où il fait bon vivre que nous souhaitons concevoir ensemble. Une métropole équitable, où chacun a accès aux services et aux ressources de base, et conçue pour permettre à chacun de participer à la vie sociale. C'est aussi une métropole soudée autour de valeurs partagées, où les acteurs du territoire, les citoyens, soutenus par Lille Métropole, se mobilisent pour un développement plus durable. Lille Métropole entend enfin devenir plus accessible aux citoyens, en réinterrogeant ses politiques au regard de la perception du bien-être des habitants. C'est l'humain qui est au centre de notre projet de métropole.

ENJEU 1 : Offrir à tous un accès égal aux services et à la vie sociale

La lutte contre la précarité grandissante de la population française qui impacte notre territoire ne peut se contenter de mesures de réparation.

Lille Métropole a inscrit dans la convention avec l'État sur les contrats urbains de cohésion sociale (2007) et dans la délibération Ville renouvelée 2 (2009), son implication forte aux côtés des communes et des acteurs sociaux pour réduire l'exclusion et les inégalités sociales dans nos villes.

Lille Métropole a un rôle à jouer auprès de ses partenaires pour assurer à tous les habitants du territoire métropolitain, un accès égal aux ressources de bases et fournir à tous les conditions indispensables de leur participation à la vie sociale.

Objectif 1 : Assurer à tous les habitants l'accès aux ressources et aux services de bases

Objectif 2 : Être un acteur engagé de la politique de la ville

Objectif 3 : Être un acteur à part entière de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite

ENJEU 2 : Soutenir les initiatives des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux en matière de développement durable

La transformation en profondeur de la Métropole ne peut se faire sans dialogue et construction collective. Les quatre objectifs suivants décrivent l'implication de Lille Métropole pour le développement durable aux côtés de ses habitants, acteurs locaux et territoires innovants.

Objectif 1 : Accompagner les changements de pratiques des habitants, des entreprises et des acteurs du territoire

Tissons une "toile d'Agendas 21"!

PLAN CLIMAT
ÉNERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Contribuer à l'engagement des communes, dans une démarche d'amélioration continue afin de dresser un état des lieux sur les forces, les faiblesses et les enjeux de leur territoire. L'objectif que s'est fixée Lille Métropole est de fournir à chaque collectivité participant à l'appel à projet, un cadre méthodologique, des outils, une gouvernance partagée pour fixer un cap stratégique et opérationnel en réponse aux préoccupations écologiques, sociales, économiques. Pour cela, un appui technique et méthodologique est financé par Lille Métropole pendant deux ans, pour accompagner les communes dans le sens d'un projet politique global, intégrant le développement durable de façon transversale.

Quels sont les objectifs ?

Faire en sorte qu'une part plus importante du territoire métropolitain soit couvert par des Agendas 21 locaux.

Depuis l'élaboration de son Agenda 21 en 2006, Lille Métropole s'attache à consolider le dialogue avec les communes tout en accordant une place importante aux citoyens qui font vivre le territoire communautaire.

Ce dialogue a également vocation à construire la métropole durable de demain :

- Encourager les échanges d'expérience autour du développement durable en réamorçant les synergies entre communes,
- Favoriser une culture commune autour du développement durable dans les services, entre élus, auprès des habitants.
- Engager les communes dans des pratiques de développement durable, au sein des services, mais également sur leur territoire.

Quels sont les partenaires engagés ?

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (Mres), réseau associatif du Nord Pas-de-Calais et le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), en qualité d'acteurs relais.

Où en est-on ?

Décembre 2010 : Appel à projet auprès des communes lancé par Lille Métropole

Octobre 2011 : Lancement du Club des communes

22 Novembre 2011 : Lancement du 1^{er} Séminaire Agenda 21

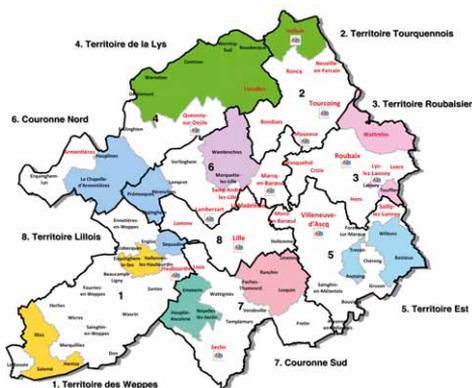
35 communes réparties dans 7 groupements (dont un syndicat rassemblant 7 communes) ont répondu à l'appel à projet lancé par Lille Métropole fin 2010. Cet appel à projet fait suite à l'enquête réalisée fin 2010 sur les pratiques des communes en matière de développement durable. Celui-ci avait permis d'identifier les communes les plus éloignées d'une prise en compte du développement durable dans leurs politiques communales et celles déjà engagées (notamment 12 communes avec un agenda 21).

Quels moyens sont utilisés ?

Pilotage technique assuré par un chef de projet de la mission développement durable de Lille métropole

Le budget dépensé en 2011 est de **21 600 €** sur la prestation totale et de **135 148 €** prévus sur 2 années, pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage (groupement de 2 bureaux d'études Extra Muros et Auxilia).

Ensemble des communes engagées dans une démarche de développement durable



Pour se faire une idée

35 communes accompagnées dans le cadre de l'appel à projet.

7 groupes de communes (2 à 7 communes par groupe)

40 participants à la réunion "formations actions" (élus, techniciens) du 22 novembre 2011



Bienvenue au Club des communes DD!

De quoi s'agit-il?

Le club des communes "développement durable" est né en 2004, à l'initiative de la Vice-Présidente au développement durable et à l'agenda 21. Lille Métropole était alors engagée dans l'élaboration de son agenda 21. Depuis 2004, le club des communes "développement durable" a continué à réunir les élus des 85 communes, deux à trois fois par an.

Il s'agit de créer entre la communauté urbaine et les communes, un espace d'échange destiné à favoriser la diffusion et la mise en oeuvre des initiatives de développement durable.

Quels sont les objectifs?

Rendre compte de l'état d'avancement des réflexions sur le développement durable et l'Agenda 21 tant à Lille Métropole que sur les territoires.

Exprimer les attentes respectives, partager les expériences, favoriser la mutualisation de projets.

Quels sont les partenaires engagés?

Les 85 communes de la métropole sont invitées.

Où en est-on?

Trois clubs des communes "développement durable" ont été organisés en 2011, consacrés à la tournée d'échange avec les citoyens organisée dans le cadre du Plan Climat Energies dite "tournée Declic", au développement des produits biologiques et locaux dans la restauration collective et à l'appel à projets destiné à encourager les démarches intercommunales de développement durable.

Quels moyens sont utilisés?

Les clubs des communes "développement durable" se déroulent à Lille Métropole.



Pour se faire une idée
 En **avril 2011** : 36 participants, soit 24 communes
 En **octobre 2011** : 40 participants, soit 25 communes
 En **décembre 2011** : 72 participants, soit 34 communes

📍 Sensibiliser les associations au DD

De quoi s'agit-il ?

Le soutien aux associations et aux partenaires par la mission "Stratégie et développement durable" de Lille Métropole est passé d'un soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement, puis au développement durable (dans le cadre d'un appel à projets 2005-2008), à une approche plus globale. Depuis 2009, Lille Métropole conventionne avec des associations "têtes de réseau" qui favorisent la mise en réseau, la mutualisation des moyens et des actions. Au conseil de communauté d'avril 2010, les ambitions en matière de sensibilisation au développement durable ont été renouvelées et inscrites dans la délibération cadre développement durable: Thématique 2: "Soutenir les initiatives des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux en matière de développement durable". Par ailleurs, les autres directions déploient également des actions de sensibilisation ciblées en fonction de la nature de la politique (eau, tri des déchets, biodiversité, etc.), en direction de différents publics (scolaires, habitants, partenaires...) et au moyen de différents supports (plaquettes, informations, expositions, visites de sites...)

Quels sont les objectifs ?

Privilégier le partenariat avec "les têtes de réseau" et les partenaires ciblés comme acteurs relais en complément des actions de sensibilisation communautaires. Accompagner les changements de comportements du grand public et le changement de pratique des professionnels.

Quels sont les partenaires engagés ?

Lille Métropole conventionne avec :

- La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES): "Soutien au programme d'activités et objectifs opérationnels participant à la structuration de la sensibilisation au développement durable sur le territoire métropolitain";
- La Fédération des centres sociaux du Nord: Contribuer au projet "pour une écologie populaire: mieux vivre aujourd'hui pour rendre le monde vivable demain";
- La Maison des Associations de Roubaix.



Où en est-on ?

Trois conventions ont été suivies :

- Convention pluriannuelle 2009-2011 avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES);
- Convention pluriannuelle 2009-2011 avec la Fédération des centres sociaux du Nord;
- Convention annuelle en 2011, avec la Maison des Associations de Roubaix pour un projet expérimental sur l'Observatoire de la vie associative sur le territoire de Lille Métropole.

Quels moyens sont utilisés ?

50 000 € de subvention annuelle pour la MRES

50 000 € de subvention annuelle pour la Fédération des centres sociaux

12 000 € de subvention annuelle pour la Maison des Associations de Roubaix

Pour se faire une idée

- **MRES**: réseau de 107 associations; 58 associations accompagnées et outillées; 1 200 enfants participants aux animations organisées par les associations.
- **Fédération des Centres Sociaux**: 48 centres sociaux sur Lille Métropole; édition de 4 newsletters envoyées aux centres sociaux; 10 centres sociaux ont répondu à l'appel à participation pour organiser des temps de sensibilisation au développement durable auprès des habitants.
- **Observatoire de la Vie Associative**: 4 porteurs de projet (les maisons des associations de Lille, Roubaix, Tourcoing et la MRES); un partenariat avec le CNRS (centre national de la recherche scientifique).



📍 L'économie sociale encore plus solidaire!

De quoi s'agit-il?

Pour réduire les inégalités territoriales des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et permettre "l'équité sociale" sur son territoire, Lille Métropole met en oeuvre le volet de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en déployant quatre actions:

- Un groupe de travail sur l'ESS de proximité en quatre sujets : épiceries solidaires, mobilité alternative en lien avec l'étude sur la mobilité sociale, l'insertion par l'emploi et la médiation sociale,
- Un groupe de travail constitué de techniciens ESS des communes de Lille, Wattrelos, Villeneuve d'Ascq, Lille, Seclin, Tourcoing, Roubaix et Lille Métropole,
- Un diagnostic territorial porté par l'association Maillage (action expérimentale sur les territoires sud et est),
- Et enfin, le lancement d'un appel à projets aux territoires et aux communes visant à accorder des moyens à celles qui s'impliquent dans un projet global de territoire sur l'ESS (en coproduction avec les acteurs de l'ESS).

Quels sont les objectifs?

Lille Métropole par son animation et sa coordination a l'objectif d'une plus grande équité sociale dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Quels sont les partenaires engagés?

Près de 30 communes de Lille Métropole sont engagées sur ces actions.

Où en est-on?

Plusieurs groupes de travail ont été constitué :

- le groupe "Epiceries solidaires" piloté par la ville de Lille et le réseau d'acteurs,
- le groupe "Mobilités alternatives" piloté par Lille métropole et le réseau d'acteurs (Association Promotion Economique Sociale et Ecologique (APES),
- et un comité technique de médiation sociale (amélioration du lien social).

Quels moyens sont utilisés?

Lille Métropole a financé l'Association Maillage à hauteur de **17.100 €**.



Pour se faire une idée

Une évaluation des actions mises en œuvre par l'association Maillage, actions qui portent sur le développement de l'ESS, la transversalité et l'équité territoriale, est confiée au Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA). Les résultats paraîtront en juin 2012.

L'ESS ? Qu'est ce que c'est ? L'économie sociale et solidaire est la seule forme de l'économie à intervenir simultanément sur les trois sphères qui traversent toutes les politiques publiques : l'emploi, l'utilité sociale et la démocratie participative. Dans le contexte actuel d'accroissement des inégalités sociales et des déséquilibres écologiques, ces différents éléments la rendent incontournable comme partie intégrante d'un projet de développement territorial.

Elle peut être force d'attractivité par sa capacité à innover, ses savoir faire, ses valeurs ("garantie pour les entreprises d'une qualité environnementale pour les salariés, une qualité de services pour l'entreprise, une image positive pour les consommateurs")^[1]

■ Un modèle économique à part entière

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire interviennent dans tous les secteurs de l'économie, préfigurant l'économie de demain pour un nouveau contrat social dans le cadre d'un développement durable. L'économie autrement, c'est non seulement entreprendre autrement mais consommer, épargner, financer, échanger, se former.

■ Une économie du lien plutôt que du bien

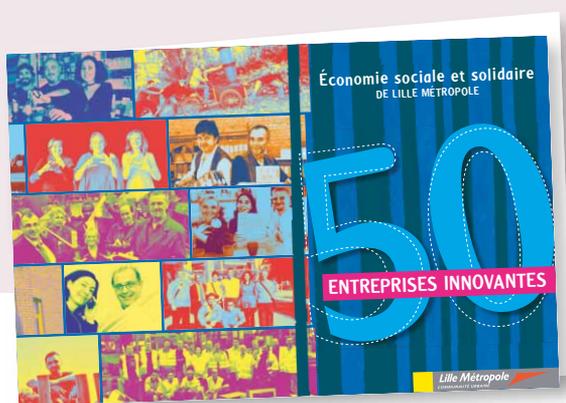
L'économie sociale et solidaire se situe au cœur d'une hybridation des logiques d'action propres aux sphères marchande, d'économie familiale ou non monétaire (marquée par l'implication d'acteurs bénévoles et d'usagers des services), d'économie non marchande des pouvoirs publics.

■ Une économie de la résilience

Le territoire métropolitain est confronté à des difficultés particulières en termes d'innovation et d'exclusion. Il peut trouver dans l'économie sociale et solidaire une réponse à certains des enjeux auxquels il est confronté. Les projets d'économie sociale et solidaire, en s'appuyant sur des dynamiques locales, en faisant confiance aux citoyens

et à la société civile organisée permettent de développer des actions structurantes. Le territoire est ainsi capable d'absorber les chocs et de trouver dans un tissu de PME endogènes des capacités et ressources pour s'adapter aux nouvelles réalités socio économiques.

[1] Extrait de la contribution page 12 du Conseil du développement de Lille métropole





Vertuoze : une partition en éco-construction

PLAN CLIMAT ENERGIES
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de son **Plan Métropolitain de Développement Économique (PMDE)** adopté en 2009, Lille Métropole a décidé de soutenir le développement de la filière éco-activités avec 2 priorités : l'éco construction et la valorisation des déchets.

En 2009, un **diagnostic** de la filière éco-construction a été réalisé. Cette filière concerne tous les acteurs liés à l'**efficacité énergétique** et l'**économie des ressources** en **construction** comme en **rénovation**. L'évolution réglementaire liée au Grenelle de l'environnement conduit les entreprises à faire évoluer leur métiers. Lille Métropole s'est donnée pour priorité le soutien des acteurs de la filière et plus particulièrement les artisans et petites entreprises du bâtiment pour une montée en compétences. Cette filière doit également soutenir le développement de l'innovation dans les méthodes et les produits.

Pour assurer l'**animation de la filière**, Lille Métropole a établi en 2010 une convention partenariale avec le Centre Expert pour l'Emergence des Ecotechnologies au service du Développement des éco entreprises (CD2E) pôle d'excellence régional de soutien aux éco-activités afin d'assurer l'animation de la filière. Un programme d'actions a été co-construit à partir des spécificités du territoire et au service de ses entreprises : **le programme Vertuoze**.



Quels sont les objectifs ?

Compte-tenu des **enjeux climatiques** comme ceux liés à la **précarité énergétique**, le soutien à la filière éco construction s'articule également avec d'autres politiques de Lille Métropole en matière d'habitat durable et avec le Plan Climat Energies Territorial. L'objectif essentiel est d'accompagner et animer cette filière.

Quels sont les partenaires engagés ?

Des partenariats ont été mis en place avec les organisations professionnelles du bâtiment, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Chambre des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb). La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est également associée aux actions Vertuoze. Le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Europe par l'intermédiaire du programme européen "Interreg" sont des partenaires financiers.

Où en est-on ?

En 2011 s'est tenu le colloque "**l'éco-construction dans la ville du 21ème siècle et l'innovation non technologique dans la construction**". Ce colloque a permis de lancer l'animation de la filière.

Quels moyens sont utilisés ?

Pour 2012, un budget de l'ordre de **210.000 €**, financés à 50% par Lille Métropole et ses partenaires.

Pour se faire une idée

Voici quelques chiffres clés de la filière :

- 4.000 entreprises artisanales,
- 7.000 salariés et artisans du bâtiment, 700 architectes, plus de 600 créations d'entreprises en 2010.
- **Les entreprises artisanales représentent 45% du chiffre d'affaire du bâtiment** et la majeure partie du chiffre d'affaire de la **rénovation**.
- **31 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** opèrent dans le secteur du bâtiment sur le territoire :
- Dans ce cadre, **2000 personnes** ont bénéficié en 2009 d'un accompagnement soutenu par la puissance publique.

SIAE ? Qu'est ce que c'est ?

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique sont des entreprises qui emploient des personnes au chômage depuis longtemps. Les entreprises accueillent et mettent en place un parcours professionnel (insertion sociale et professionnelle) pour la personne accueillie. Ces entreprises perçoivent des financements de l'Etat notamment pour assurer un encadrement supplémentaire.

📍 Pour mieux évaluer le développement durable

De quoi s'agit-il ?

L'**outil informatique** RFSC (Reference Framework for European Sustainable Cities) est un **outil de suivi et d'évaluation** utilisable comme cadre de référence pour les villes durables européennes. Conçu par le CERTU, Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions, il capitalise l'expérience de plus de 70 outils de suivi et d'évaluation du même type utilisés par les villes européennes.

C'est en 2010, sous présidence espagnole du conseil de l'Union Européenne, que la France présente la première phase du prototype du cadre de référence pour les villes durables européennes.

Lille Métropole et la ville de Roubaix répondent à l'appel de candidatures et réalisent la phase de test de cet outil informatique.

D'une manière générale, l'outil RFSC reste très généraliste. C'est un choix des concepteurs qui l'ont souhaité suffisamment large afin de répondre aux besoins des collectivités, aux caractéristiques géographiques, démographiques et économiques très différentes.

Quels sont les objectifs ?

Le référentiel de la ville durable européenne (RFSC) a été conçu dans le but d'apporter aux collectivités locales européennes un outil d'assistance au pilotage et à l'évaluation de leurs stratégies et projets au regard du développement durable. Il doit permettre de vérifier l'approche intégrée des projets en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance.

Quels sont les partenaires engagés ?

60 villes européennes dont 5 françaises (Nancy ; Lille Métropole ; Roubaix ; La Rochelle ; Le Creusot ; Monceau les Mines ; Bordeaux) ont testé le référentiel de la ville durable européenne. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a coordonné cette action au niveau national.

Où en est-on ?

La phase de test est réalisée de mars à septembre 2011.

La phase d'affinement et de finalisation et de lancement de l'outil est prévue au premier semestre 2012





Lutter contre la précarité énergétique

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

La **politique locale de l'habitat** de Lille Métropole a pour objectif de permettre aux ménages modestes et très modestes de maîtriser leurs consommations énergétiques tout en améliorant leurs conditions de logement.

En 2009, le "Parc Privé Potentiellement Indigne" représente encore près de 13% des résidences privées de l'agglomération. Au-delà de ces logements les plus dégradés, les besoins de mise aux normes de confort, d'adaptation à la perte d'autonomie et / ou l'amélioration de la performance énergétique sont importants sur le territoire métropolitain.

La mise en oeuvre de cette politique passe à la fois par la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux propriétaires occupants et locataires et par des subventions éco-conditionnées aux propriétaires qui réalisent des travaux.

Quels sont les objectifs ?

Améliorer les conditions de logement des habitants et permettre aux ménages modestes de maîtriser leurs consommations énergétiques en réalisant des travaux de qualité est l'un des objectifs que s'assigne Lille Métropole à travers sa politique de l'habitat.

Quels sont les partenaires engagés ?

Les Communes, la **Région**, le Département, l'**Agence Nationale de l'Habitat** (Anah), l'État, les associations qui développent des actions d'accompagnement des habitants en situation de précarité énergétique, et les opérateurs de l'amélioration de l'habitat (PACT Métropole Nord, Urbanis, Graal, Cresus, Apu de Wazemmes, SPLA la "Fabrique des quartiers"), les propriétaires.

Où en est-on ?

Plus de **5500 logements** ont été améliorés avec des subventions publiques dans le cadre de la politique locale de l'habitat depuis 2006.

Quels moyens sont utilisés ?

Le budget d'aide aux propriétaires est d'environ **70 millions d'€** (crédits délégués de l'Anah) pour la période de 2006 à 2011 et concerne 5 522 logements améliorés.

Le budget annuel consacré par Lille Métropole à l'amélioration de l'habitat privé est de **4,7 millions d'€**.



Pour se faire une idée

Plusieurs dispositifs opérationnels sont mis en oeuvre sur le territoire : OPAH de Renouvellement Urbain de Lille, d'Armentières-Houplines et en 2012 de Roubaix, Tourcoing, Croix et Wattrelos, Programme d'intérêt général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat dans 9 communes, lutte contre l'Habitat indigne sur l'ensemble du territoire communautaire, Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés.

L'intervention auprès des copropriétés ainsi que l'auto-réhabilitation accompagnée des logements constituent de nouvelles pistes d'intervention.

📍 Réhabiliter durablement le logement social

PLAN CLIMAT
ÉNERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Depuis 2008, Lille Métropole soutient les projets de réhabilitation de logements sociaux qui s'inscrivent dans les objectifs de la politique locale de l'habitat (performance énergétique, maîtrise des loyers/charges, programme global d'intervention, participation financière de l'organisme HLM, etc.).

La participation de Lille Métropole peut atteindre 5000 € par logement et concerne un maximum de 1000 logements par an. Cette participation est conditionnée à l'atteinte de la performance des 150 kWh/m²/an (catégorie C).

La majorité des projets des organismes HLM accompagnés par Lille Métropole à ce jour atteint une performance supérieure (104 kWh/m²/an).

Quels sont les objectifs ?

Le soutien de Lille Métropole à l'amélioration des logements sociaux consiste à :

- Accompagner **1000 logements/an en réhabilitation**, selon des critères de qualité associant performance énergétique, qualité de service, adaptation des logements, maîtrise du couple loyer et charges, prise en compte des espaces de proximité.
- Mobiliser le fond Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du partenariat régional.
- Améliorer la capitalisation et le partage des retours d'expérience et des savoir faire.
- Identifier les territoires prioritaires en lien avec la Ville Renouvelée et les sites en rénovation urbaine, pour une intervention coordonnée dans les quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité.

Quels sont les partenaires engagés ?

Principalement les organismes de logements sociaux pour la mise en oeuvre des projets de réhabilitation sur leur patrimoine en fonction de leur stratégie.

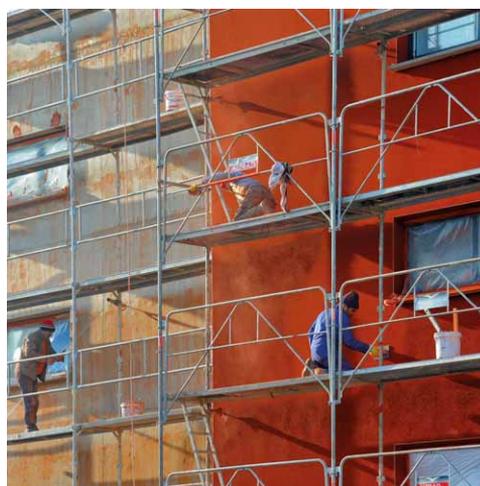
Où en est-on ?

En 2011, une phase d'évaluation de projets présentés par les organismes de logement sociaux démarre.

En parallèle s'effectue le partage et le retour d'expériences avec l'ensemble des partenaires impliqués tels que les organismes HLM, les communes, la Caisse des Dépôts et Consignation.

Quels moyens sont utilisés ?

En 2011, Lille Métropole investit **4,5 millions d'€** pour la réhabilitation de **873 logements**. Pour la période 2008-2011, c'est 12.500.000 € qui ont été consacrés à la réhabilitation de 2640 logements.



Pour se faire une idée

Dans ces réhabilitations, ne sont pas concernés les sites en Projets de Rénovation Urbaine (PRU) et les projets n'entrant pas dans la politique locale de l'habitat.

Cette politique se prolongera dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2 (PLH) et du Plan Climat énergies. Son cadre pourrait être amené à évoluer en fonction des actions qui seront développées en lien avec la Région dans le cadre du partenariat en faveur de l'amélioration énergétique et environnementale des logements (élaboration d'un référentiel) et des réflexions en cours sur la politique "Ville Renouvelée".



Un bon Plan Piscines!



De quoi s'agit-il?

Mettre en réseau des piscines sur le territoire métropolitain permet l'accès pour tous et favorise l'apprentissage de la natation notamment pour les enfants scolarisés.

C'est le projet que soutient Lille Métropole dans le cadre de son Plan Piscines en apportant conseil technique et soutien financier à hauteur de 50% **maximum** pour les communes concernées par la réalisation des travaux de rénovation ou d'extension des piscines du réseau.

Pour exemple, Lille Métropole est maître d'ouvrage de la construction de la nouvelle piscine des Weppes à **Herlies** dont l'ouverture est prévue en juillet 2012 et prochainement le "bassin olympique" de Tourcoing actuellement en cours de projet.

Quels sont les objectifs?

Par ce Plan Piscines, l'objectif de Lille Métropole est d'apporter une aide à l'investissement dans les travaux de rénovation telles que la réfection de toiture, la rénovation par l'isolation, les extensions de vestiaires. Ces travaux aboutissent à des économies d'eau ou d'énergie et une meilleure accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En soutenant ces projets, Lille Métropole participe à l'amélioration du confort de tous les usagers.

Quels sont les partenaires engagés?

Les communes et syndicats de communes, l'Éducation Nationale, la Fédération Française de Natation (FFN) et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) sont partenaires de ces opérations.

Où en est-on?

Sur le Plan Piscines 2006-2010, les communes du territoire ont engagé 15 opérations de rénovation de piscines, **auxquelles s'ajoutent les deux projets de construction engagés par Lille Métropole : piscine des Weppes et la piscine de Tourcoing en cours d'étude en 2012.**

Pour se faire une idée

Lille Métropole subventionne chaque piscine **du réseau à hauteur de 2.50€** pour chaque entrée scolaire.



Le LaM, Musée à vivre et à découvrir

De quoi s'agit-il ?

L'ancien Musée d'art moderne de Lille Métropole a été agrandi pour abriter la collection d'art brut de L'Aracine (donation) et a ré-ouvert ses portes en septembre 2010. Il devient ainsi le **LaM, Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut**.

Par ses actions combinées de communication sur l'art, de rencontre et de programmation pour tous les publics, le Musée du LaM propose de nombreuses activités. La rencontre entre le visiteur et les oeuvres est une question primordiale, c'est un véritable fil rouge des actions développées en direction de tous les publics depuis des années.

Le LaM intervient soit sur place auprès de ses visiteurs, soit à l'extérieur offrant au public des actions pédagogiques, des expositions hors murs ou des conférences.

Depuis 2004, le musée participe à des ateliers d'été à l'hôpital de Santé Mentale de St-Alban-sur-Limagnole (Lozère) en lien avec les rencontres sur la psychiatrie institutionnelle (Lille 2004). D'autres projets sont menés avec l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de St André et l'Opéra bleu de Villeneuve d'Ascq depuis sa ré-ouverture.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif essentiel de Lille Métropole, à travers le LaM est de favoriser un accès à la culture pour des publics spécifiques : les détenus, les personnes en situation de handicap (en particulier auditif et visuel), et les personnes hospitalisées.

Quels sont les partenaires engagés ?

Les Fondations Orange et ANBer

Où en est-on ?

En 2011, le Musée a participé au festival des Arts et Sciences organisé à Grenoble, où **255 enfants** issus des quartiers difficiles ont pu découvrir des ateliers d'arts plastiques.

25 groupes issus des milieux sociaux difficiles ont bénéficié de visites.

500 groupes en situation de handicap ont programmé des visites et des ateliers au LaM.





Représenter la diversité à Lille Métropole

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole



Fonctionnement interne

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de faciliter l'intégration de toutes les catégories socioculturelles en respectant principalement l'égalité hommes-femmes, la participation des jeunes, des seniors, des travailleurs handicapés et des personnes issues de la diversité culturelle.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif que poursuit Lille Métropole est de favoriser l'**accès de tous aux emplois communautaires**.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'ensemble des directions et des services est concerné par cet engagement.

Où en est-on ?

Un diagnostic sur l'égalité des chances a été réalisé en 2011.

Des préconisations sont actuellement étudiées par la Direction des Ressources Humaines de Lille Métropole afin d'améliorer l'égalité des chances au sein de la communauté.

Quels moyens sont utilisés ?

Le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) versé par la caisse des dépôts et consignation (gestionnaire) permet de financer un certain nombre de mesures, notamment en faveur des personnes handicapées.

Pour se faire une idée

En cours de finalisation, ce diagnostic ciblé sur deux critères apportera une évaluation précise au sein de Lille Métropole à la fois sur :

- l'égalité Hommes Femmes en prenant compte du nombre d'hommes et de femmes salariés dans l'établissement ; la part des hommes et des femmes dans l'équipe d'encadrement ; le pourcentage des hommes et des femmes promus et en mesurant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes,
- et, l'égalité des chances en mesurant le taux d'intégration des jeunes et le taux d'emploi des personnes handicapées (notamment grâce aux aides d'état FIPHFP).





Des postes de travail adaptés pour chacun

De quoi s'agit-il ?

En ouvrant ses portes à toutes catégories socioculturelles, et parmi elles, des personnes en situation de handicap, Lille Métropole se préoccupe de l'aménagement des postes de travail et notamment, sur l'accessibilité de l'intranet par des personnes mal voyantes. Il s'agit d'améliorer le confort de vue en installant des écrans de grande taille, des dispositifs "logiciels de zoom" pour agrandir une zone de l'écran, ou encore de mettre en place des outils tirant profit des vidéoprojecteurs et de dispositif de lecture / écriture braille associé à un système de diction.

Le poste de travail de chaque personne en situation de handicap est étudié par la Direction des Ressources Humaines de Lille Métropole. Si nécessaire, une étude ergonomique est demandée pour trouver le meilleur dispositif facilitant le travail des agents concernés sur les outils informatiques.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif prioritaire est d'assurer la diversité des recrutements en améliorant l'accessibilité des outils informatiques internes par la mise en place de logiciels et de dispositifs physiques.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'ensemble des directions et des services est concerné par cet engagement. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) contribue à ce dispositif.

Où en est-on ?

46 postes de travail ont été aménagés au sein de Lille Métropole en 2011.





Une commande publique socialement responsable

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de profiter de la commande publique de Lille Métropole pour faire un effet de levier en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Cet objectif a été inscrit dans les délibérations cadre "développement durable" et "insertion par l'économie". L'engagement de Lille Métropole va au-delà des obligations réglementaires prévues dans le cadre du Programmes de Renovation Urbaine (PRU).

Initiée en 2009, cette démarche en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi se poursuit selon 2 axes :

- La sensibilisation des services communautaires aux enjeux liés à la responsabilité sociale de Lille Métropole,
- Le développement d'outils et dispositifs pertinents destinés aux services pour infléchir les pratiques.

Quels sont nos objectifs ?

Lille Métropole souhaite se montrer exemplaire en exerçant sa responsabilité sociale dans le cadre de sa commande publique. Par le biais de l'activité économique, Lille Métropole souhaite également favoriser la collaboration entre les structures locales d'insertion et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes éloignées de l'emploi. La maison de l'emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et la Maison des initiatives et de l'emploi du Roubaisis sont les deux interlocuteurs privilégiés de Lille Métropole. En lien avec les autres Maisons de l'emploi du territoire, elles assurent l'accompagnement de Lille Métropole, des entreprises attributaires de ses marchés et de ses délégataires dans la mise en oeuvre des clauses d'insertion. Le succès de cette démarche dépend de l'engagement et la collaboration des entreprises attributaires des marchés de Lille Métropole.

Où en est-on ?

- En octobre 2009, **une conférence de sensibilisation** à l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics a été organisée à Lille Métropole en présence de divers acteurs engagés en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi.
- Le partenariat prévu pour la mise en oeuvre des clauses d'insertion et l'accompagnement de Lille Métropole et des entreprises attributaires de ses marchés, délégations de services publics et concessions d'aménagement avec les Maisons de l'emploi est effectif depuis 2010.
- **Un guide interne** "d'utilisation de la clause d'insertion" a été donné aux agents communautaires intervenant dans la rédaction des marchés publics. Ce guide, qui explique le recours aux clauses d'insertion, présente l'article 14 du code des marchés publics, les modalités de l'accompagnement par les Maisons de l'emploi et propose des articles "types" pour chacune des pièces d'un marché.
- **Un réseau de "référénts clauses sociales"** aussi a été créé à Lille Métropole. Ces référents sont des personnes ressources qui facilitent l'essaimage de la démarche dans l'ensemble des directions.

Quels moyens sont utilisés ?

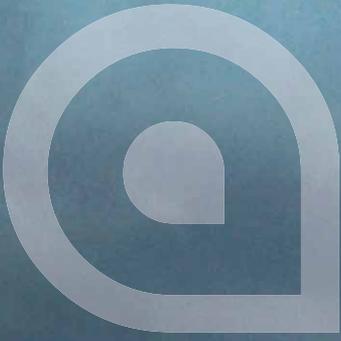
En 2011, un budget de 66.000 € a été consacré au dispositif d'accompagnement par les Maisons de l'emploi.

Pour se faire une idée

En 2011, 25 marchés de travaux, 6 marchés de services, 5 concessions d'aménagement et 1 délégation de services publics de Lille Métropole intégrant une clause d'insertion annuellement ont été mis en service.

32 865 heures de travail, qui ont bénéficié à **61 personnes en insertion**.





Face au défi du **changement** **climatique**



Le changement climatique à l'échelle mondiale est en marche. S'il impacte déjà fortement le quotidien de populations dans certaines zones de la planète, ses effets commencent peu à peu à être démontrés sur notre territoire. Lille Métropole et les acteurs du territoire métropolitain ont engagé de multiples actions pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du bouleversement climatique amorcé.

Pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, il faut agir plus vite, plus fort et plus efficacement. Nous devons véritablement "changer de braquet" pour limiter les effets de ce changement climatique.

Plus encore depuis l'échec de Copenhague, Lille Métropole s'engage à prendre ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

Par l'élaboration d'un Plan climat-énergies territorial, Lille Métropole impulsera la dynamique nécessaire à un tel changement auprès de toutes les parties prenantes sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans le cadre du fonctionnement de l'institution.

ENJEU 1 : Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2050

L'objectif de division par 4 des émissions (ou "facteur 4") s'applique au niveau d'émissions de 1990. Il est un des fondements des accords internationaux pour le climat de Kyoto et des accords européens de 2009. Lille Métropole se donne pour y arriver un objectif intermédiaire en 2020 très exigeant.

Objectif 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 30 % d'ici à 2020, grâce au Plan climat-énergies territorial

Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de Lille Métropole grâce au Plan climat-énergies interne

ENJEU 2 : Anticiper les effets déjà inéluctables du changement climatique sur le territoire

Malgré les mesures prises pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, nous savons déjà que les évolutions climatiques vont se renforcer. Elles seront d'autant mieux gérées qu'elles seront anticipées. Le Plan climat-énergies s'attachera à prendre en compte cette dimension.

Objectif 1 : Engager une réflexion prospective sur la vulnérabilité de la métropole lilloise face aux évolutions climatiques



Objectif 2: Adapter le territoire et les services publics gérés par Lille Métropole aux changements climatiques actuels et futurs

ENJEU 3: Aller vers une métropole à énergie positive

A l'heure de l'élaboration du SCOT de l'arrondissement de Lille, Lille Métropole peut porter la vision d'une métropole à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Cet objectif permet d'envisager un pôle d'excellence autour des économies d'énergie et des énergies renouvelables en lien avec la recherche – développement et l'université.

Objectif 1: Structurer un portage métropolitain sur l'énergie

Objectif 2: Réduire la demande énergétique du territoire

Objectif 3: Développer la production sur le territoire d'énergies alternatives aux énergies fossiles

Objectif 4: Développer des réseaux de distribution d'énergie adaptés aux enjeux énergétiques actuels et futurs

ENJEU 4: Développer la solidarité internationale face au changement climatique

Lille Métropole s'engage à :

Poursuivre et développer ses collaborations avec les pays Européens et du sud pour partager son savoir-faire et s'enrichir de nouvelles expériences pour faire face au changement climatique.

S'appuyer sur la délibération-cadre votée en Conseil du 6 novembre 2009 pour identifier les enjeux liés au changement climatique dans sa coopération décentralisée.

Extrait de la délibération cadre développement durable du 2 avril 2010



@ Le livre blanc qui provoque le **Déclic!**

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il?

Lille Métropole est partie à la **rencontre du grand public** de mai à juin 2011 avec la **“Démarche d'Echange sur le Climat avec les Citoyens”** (Tournée Déclic). De cette rencontre est né **“Le Livre blanc Climat Energie”**.

Lille Métropole confirme son engagement à dépasser l'objectif européen dit **“3x20”**** en signant la **“Convention des Maires pour une énergie locale durable”** lancée par la Commission européenne, le 1^{er} juillet 2011.

Des études réalisées sur le territoire ont permis de renforcer ses connaissances en matière de climat (évolution et impacts potentiels) et énergie (potentiel de développement et jeu d'acteurs), afin de préciser son rôle sur le territoire.

En 2012, la phase finale de construction partenariale du Plan climat énergies et l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions seront présentées au conseil communautaire fin 2012.



Quels sont les objectifs?

Le livre blanc*, élaboré avec le grand public est une démarche innovante soutenue par l'Union Européenne (fonds FEDER). La tournée déclic a pour objectifs de :

- **partager une culture commune**, entretenir et consolider la dynamique lancée avec les partenaires (associations entreprises, communes) du Plan climat-énergies,
- **sensibiliser les citoyens** afin qu'ils modifient leurs pratiques et fassent les choix nécessaires à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES),
- **conseiller et orienter les habitants** vers des actions concrètes en fonction de leurs usages quotidiens pour lutter contre le changement climatique. Rénovation du logement, modes de transport moins émetteurs de CO₂, consommation de produits locaux et de saison et enfin, production d'énergies renouvelables,
- **identifier des mesures d'accompagnement efficaces** (recueillies lors de la contribution des citoyens) capables d'enclencher l'évolution et les changements des pratiques et des comportements.



Quels sont les partenaires engagés ?

Quatre communes (Quesnoy-sur-Deûle, Villeneuve d'Ascq, Haubourdin et Tourcoing), ont accueilli la tournée. 7 autres communes volontaires mobilisées. Une **trentaine d'associations**, véritables partenaires de la tournée décliné, ont conseillé les citoyens, 7 experts ont animé conférences et ateliers.

Où en est-on ?

En 2010, la démarche a été lancée avec les partenaires pour impulser une dynamique large de mobilisation, relayée par les acteurs du territoire.

En mai 2011, **4 soirées "Décléc"** ont permis d'accueillir les citoyens à proximité de chez eux, de les sensibiliser et de recueillir leurs contributions.

En juin 2011, un forum d'ateliers thématiques d'approfondissement a eu lieu. En novembre, le forum Plan Climat a permis de restituer le "Livre Blanc" ainsi que les études réalisées en 2011, compilées en un "profil climat", auprès de l'ensemble des partenaires.



Pour se faire une idée

- **265 participants** à la journée de lancement ;
- **1.000 participants** au cours 4 soirées décliné et du forum ;
- **38 partenaires** impliqués lors des 4 soirées ;
- **7 experts** ont animé bénévolement des ateliers ;
- **376 contributions** recueillies au cours des 4 soirées ;
- **95 propositions** d'actions formulées lors du forum ;
- **208 participants** à la restitution du Livre Blanc.

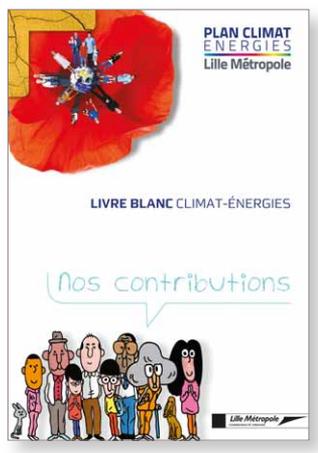
*Le Livre blanc ? Qu'est ce que c'est ?

"Le Livre blanc" est le recueil des contributions des citoyens, qui alimente la construction et la définition du Plan d'actions pour le Plan climat-énergies territorial.

L'élaboration du Livre blanc est une étape dans l'accompagnement au changement des pratiques du grand public.

**Les "3x20" ? Qu'est ce que c'est ?

C'est réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20% les consommations d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à hauteur de 20% à l'horizon 2020.



@ CVO encore plus de biogaz !

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole a été le premier producteur de biométhane à procéder à l'injection dans les réseaux GrDF en France. Cette expérimentation est aujourd'hui une référence pour le traitement des déchets et des énergies renouvelables. Après plus de deux années de procédures pour obtenir l'autorisation d'utiliser la canalisation de biogaz* reliant le CVO (Centre de Valorisation Organique) au dépôt de bus, le CVO a pu alimenter en biométhane les bus en septembre 2010.

D'une capacité de 100 000 tonnes par an, le Centre de Valorisation Organique de Lille est installé à Sequedin en bordure du canal de la Deûle.

Un quart de nos ordures ménagères sont des bio déchets : tontes de gazon, tailles de haies, fleurs fanées, épiluchures... Collectés en porte à porte ou dans les déchèteries, ils se décomposent naturellement et peuvent alors être transformés en compost utilisable dans l'agriculture ou en biogaz.

Quels sont les objectifs ?

4 millions de Nm³ de biométhane injectés dans le réseau de distribution de gaz naturel et valorisés pour les bus et pour les autres usagers du gaz connectés à ce réseau est l'objectif que se fixe Lille Métropole pour 2014.

Quels sont les partenaires engagés ?

Trois partenaires principaux, Carbiolane, l'exploitant du CVO et producteur de biométhane, mais aussi GDF SUEZ, acheteur du biométhane via le réseau de gaz naturel et GrDF qui exploite le réseau de distribution de gaz naturel.

Où en est-on ?

En 2011, les premiers bus du réseau Transpole roulent au biogaz grâce à la quantité injectée dans le réseau. La mesure se réalise sur la quantité de biométhane valorisée annuellement soit 240.000 m³ pour 2011. A terme, une centaine de bus du réseau transpole rouleront au biogaz.

Quels moyens sont utilisés ?

80 million d'€ c'est le montant alloué pour la création du CVO, le transfert des déchets du centre et la fabrication de compost. Le montant pour l'équipement qui permet d'épurer le biogaz en biométhane s'élève à **3 millions d'€**.



*Le biogaz? Qu'est ce que c'est ?

Le biogaz est un gaz composé en majorité de méthane produit par méthanisation (fermentation en l'absence d'air) de matières organiques, notamment de déchets (ménagers, agricoles, boues de stations d'épuration ...) ou de cultures énergétiques. Le biogaz peut être valorisé sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant pour véhicules (bio-GNV) ou injecté dans les réseaux de gaz naturel.

Après une épuration poussée, le biogaz a des qualités chimiques similaires à celles du gaz naturel : on parle alors de **biométhane**. Le réseau de **GrDF** peut, **sous certaines conditions**, acheminer du biométhane.



📍 Pour un CVE plus propre

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Dans le procédé du traitement de ses fumées, le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Halluin détruit les oxydes d'azote (NOx)* via un système de destruction catalytique dit "dénox catalytique". Ce traitement a l'inconvénient d'utiliser une quantité importante de gaz naturel.

C'est suite à ce constat fait en 2010, lors de la première édition du bilan carbone de Lille Métropole, qu'il a été décidé de moderniser ce procédé de traitement des NOx issus des fumées d'incinération.

Le futur système, qui devrait être opérationnel en 2012, utilisera pour son fonctionnement, la chaleur de la combustion du CVE à la place du gaz naturel.

Quels sont les objectifs ?

Lille Métropole s'assigne un double objectif pour son CVE :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour réduire l'impact
- accroître son efficacité énergétique.

Où en est-on ?

En avril 2011, Valnor réalise les travaux de modernisation du traitement des NOx (prévu en 2013).

Quels moyens sont utilisés ?

Un budget global de 2,102 millions d'€, et une **économie de 150.000 € par an**.

Pour se faire une idée

La **consommation de gaz naturel évitée** est de l'ordre de **2,5 millions de M³ par an**, soit **5200 tonnes /an Teq CO₂ évitées**.

*NOx ? Qu'est ce que c'est ?

Le dioxyde d'azote appelé NOx est un composé chimique. Il s'agit d'un gaz brun-rouge toxique suffocant à l'odeur âcre et piquante caractéristique. C'est une des odeurs que l'on perçoit dans les rues polluées par la circulation automobile.



Et voguent **les déchets!**

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il?

Dans le cadre de son schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers adopté en 1992, Lille Métropole a mis en place un double transfert fluvial des déchets ménagers entre le CVE, au nord de la métropole, et le CVO situé au sud. Grâce à l'entrée en service du nouveau Port à Halluin, plus proche du CVE, la traversée des bennes de collecte est évitée au centre ville d'Halluin. Ce double transfert fluvial CVE-CVO a permis en 2011 une économie totale de 637 t. de CO₂ (soit environ 11.000 camions) comparativement à une situation où le transport aurait été 100% routier.

Quels sont les objectifs?

Le transfert par voie fluviale des déchets ménagers transitant entre le Centre de transfert du CVE et le Centre de transfert des matières (CTM) du CVO et l'acheminement par voie fluviale d'une partie du compost produit au CVO.

Quels sont les partenaires engagés?

ESTERRA est titulaire du marché de collecte pour les déchets ménagers, et CARBIOLANE, l'Exploitant du CVO.

Où en est-on?

En 2008, le double-transfert fluvial des bio-déchets du nord et de la queue de tri du sud s'est mis en place avec un acheminement fluvial du compost. En 2011, **8 044 tonnes de compost ont été transportées par péniche** (soit 49% du tonnage total de compost produit) à destination des zones de grandes cultures de la région (à 95%, les 5% restants étant la Belgique et la Picardie). En 2011, 119 369 tonnes d'ordures ménagères (queue de tri) ont été transférées par péniche et **4.534 tonnes par voie routière** depuis le Centre de Valorisation Organique à Sequedin vers le Centre de Valorisation Énergétique à Halluin.

Pour se faire une idée

En 2011, c'est **49% du tonnage total** de compost produit à destination des zones de grandes cultures de la région (à 95%, les 5% restants étant la Belgique et la Picardie). Le choix de privilégier ce mode de transport a permis **d'éviter la traversée de 400 tracteurs dans les communes riveraines** au CVO et a permis d'économiser l'émission d'environ 40 tonnes Eq. CO₂ (par rapport à une situation où la totalité du compost aurait été acheminée par route).
Source : LMCU, DRU, Bilan carbone gestion des déchets ménagers 2011, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.





📍 Y'a pas que l'auto dans la vie!

**PLAN CLIMAT
ENERGIES**
Lille Métropole



Fonctionnement interne

De quoi s'agit-il ?

Le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une administration pour permettre la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées, toutes les solutions de transport capables de limiter ou d'optimiser l'utilisation de la voiture individuelle mais aussi d'agir sur le parc automobile (voitures détenues par Lille Métropole).

Le PDA s'intéresse aux déplacements des salariés, mais également à ceux des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'administration à qui on peut proposer des moyens alternatifs pour venir à Lille Métropole.

Lille Métropole se centre sur le déplacement de ses salariés pour ensuite étendre la démarche aux autres intéressés. Le PDA est une démarche avant tout pragmatique qui concilie les enjeux environnementaux, les besoins des entreprises et ceux des salariés.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif est d'optimiser les déplacements professionnels et les déplacements du domicile-travail, en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et ainsi réduire les gaz à effet de serre.

Plusieurs modes de transport sont visés :

- augmenter la part du vélo et des transports collectifs ;
- adapter le parc des véhicules aux besoins réels des services par des actions de sensibilisation et de communication sur le PDA ;
- Faire émerger de nouveaux comportements d'exemplarité de la part des salariés de Lille métropole.

Quels sont les partenaires engagés ?

Transpole, prestataire de transports collectifs et de vélos dont le rôle est de conseiller sur la mobilité.

Lilas auto partage et l'**Association Droit Au Vélo (ADAV)** pour la mise en place d'ateliers de remise en selle dans le cadre de Plan de Déplacements d'Entreprises (PDE).

Où en est-on ?

En 2010, Lille Métropole confirme son engagement en accentuant les mesures déjà prises depuis quelques années dans le cadre des déplacements.

En 2011, Lille Métropole formalise de nouvelles actions grâce au Plan de Déplacements d'Administration actuellement en cours d'élaboration.



Pour se faire une idée

En 2011, **1301 agents** ont utilisé des modes de déplacement doux (7187 remboursements de transport en commun et V-Lille). En 2011, le remboursement des différents titres de transport s'élève à **180.000 €**.



📍 Pour plus de **véhicules verts**

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Dans l'élaboration de son Plan de Déplacements d'Administration (PDA), Lille Métropole cherche à réduire de façon progressive le nombre de véhicules mis à disposition pour les déplacements professionnels mais aussi renouvelle son parc auto en privilégiant la faible consommation énergétique et la faible émission de polluants des véhicules.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les véhicules en limitant le parc auto aux besoins réels des services et en augmentant la part des véhicules respectueux de l'environnement.

Avec moins de véhicules en circulation, on obtient naturellement une réduction des rejets de gaz polluants. Les véhicules récents ne rejettent guère plus de 100g CO₂/km, (en 1995 le taux moyen était supérieur à 150g CO₂/km). Par exemple, le véhicule électrique n'émet pas de gaz polluant, Lille Métropole a fait le choix de l'intégrer à son parc auto.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'ensemble des services communautaires de Lille Métropole est concerné.

Où en est-on ?

Lille Métropole s'est mobilisée dès 1998 dans l'achat de véhicules respectueux de l'environnement et a commencé à réduire son parc auto en 2004.

En 2011, la réduction atteint **50 véhicules**, pour un gain d'**un million de kilomètres** non parcourus.



Pour se faire une idée

En 2011, on ne compte plus que **798 véhicules** en circulation dont les nouveaux véhicules rejetant moins de 100g de CO₂/km et véhicules à énergie renouvelable (électricité, gaz...).



Des **espaces** naturels, agricoles et urbains **durables**



Notre territoire métropolitain est fortement contrasté, associant une conurbation très dense, construite autour des anciens coeurs industriels, à des zones rurales très agricoles, dans l'ouest métropolitain notamment. Dans l'entre-deux, le périurbain s'est largement étalé au cours des dernières décennies parce qu'il répondait, entre autres, aux aspirations de nature et d'espace des habitants. Ces extensions urbaines à faible densité ont été aménagées le plus souvent au détriment des terres agricoles.

La Ville intense et durable ne peut se concevoir sans une politique de mobilité adaptée et qui structure fortement le territoire. Cette politique est formalisée dans une délibération cadre Mobilité du 17 avril 2009 et le projet de **Plan de Déplacements Urbains 2010**, présenté au conseil de communauté du 2 avril 2010.

Ce plan pose l'ambition d'une mobilité durable, économe en déplacements automobiles. Il promeut une politique de déplacements qui contribue au dynamisme et au rayonnement métropolitain, à un développement urbain équilibré, au respect du droit à la mobilité pour tous, à la réduction des pollutions et nuisances, et à la qualité d'espaces publics mieux partagés. A cet effet, il **propose 6 grands objectifs déclinés en 170 actions et préconisations concrètes à l'horizon 2020**.

ENJEU 1 : Protéger les espaces naturels et agricoles

Près de 50% du territoire communautaire est inscrit en zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2004. Dans le même temps, Lille Métropole s'est fait reconnaître au plan national pour la qualification des espaces naturels métropolitains. Ces atouts doivent être préservés.

Objectif 1 : Poser les limites de l'étalement urbain

Objectif 2 : Renforcer la maîtrise du foncier urbanisable

Objectif 3 : Valoriser le foncier urbanisable par la Ville intense

ENJEU 2 : Accompagner le développement d'une agriculture garante d'un développement durable et équilibré du territoire

Lille Métropole entend assurer la cohérence de ses interventions en lien avec le monde agricole dans le cadre d'une politique agricole métropolitaine assurant le soutien à l'agriculture respectueuse de l'environnement, la gestion des espaces périurbains et les liens fonctionnels entre espaces urbains et ruraux.

Objectif 1 : Formaliser notre politique agricole métropolitaine

Objectif 2 : Favoriser le développement d'activités agricoles durables

Objectif 3 : Développer des circuits de commercialisation de proximité



ENJEU 3: Faire de l'urbanisme durable la norme à l'échelle de la Métropole

La requalification durable des quartiers existants offre de véritables possibilités d'innovation. Plus globalement, la généralisation des démarches d'éco-quartiers, d'aménagement et de construction durables, soutenue par l'évolution des grandes politiques qui structurent le territoire (nature et biodiversité, déplacements, ville intense, ville renouvelée, habitat, développement économique), feront de notre métropole une véritable Eco-Cité agréable à vivre que l'on soit habitant ou usager.

L'association des habitants et acteurs économiques, l'articulation des échelles de territoire et l'anticipation seront les clés de la réussite.

Objectif 1: Généraliser la conception urbaine durable

Objectif 2: Généraliser l'aménagement, la construction et la réhabilitation durables

Objectif 3: Réconcilier urbanisation et cycle de l'eau

ENJEU 4: Accroître et diversifier les espaces de nature dans la Métropole

Les aménagements menés dans le cadre de la "trame verte et bleue" et de l'Espace Naturel Métropolitain ont permis de recréer progressivement une ceinture verte autour de l'agglomération, et de revégétaliser les berges des canaux qui la traversent. Cette politique doit se poursuivre en développant la mise en réseau des espaces de nature, pour renforcer le maillage vert du territoire et permettre la circulation de la faune et de la flore dans de véritables "corridors écologiques". Ce maillage vert sera développé tant à l'échelle de la métropole qu'à celui des villes et des quartiers : en effet, en coeur de ville, le paysage urbain reste très minéral, et le manque d'espaces verts est toujours sensible.

Objectif 1: Multiplier les espaces de nature

Objectif 2: Favoriser la biodiversité à l'échelle de la Métropole

ENJEU 5: Economiser les ressources

La ville durable est également une ville économe des ressources naturelles telles que l'eau potable et les matières premières des biens de consommations.

Les politiques de Lille Métropole en matière d'économies d'eau et de valorisation des déchets seront renforcées pour économiser les ressources et créer des "boucles locales" permettant d'utiliser les déchets des uns comme matières premières de seconde main pour d'autres.

Objectif 1: Réduire les consommations d'eau

Objectif 2: Aller plus loin dans le "jeter moins" et le "traiter mieux", parfaire le "trier plus"

Extrait de la délibération cadre développement durable du 2 avril 2010





A la rencontre de la **ville durable**

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

L'Eco quartier de l'Union- Roubaix-Tourcoing-Wattrelos est le projet où les politiques les plus ambitieuses de Lille Métropole se rencontrent, dans les domaines de l'emploi et du développement économique, de l'offre et la qualité de l'habitat, de la solidarité et de la mixité sociale, de la mobilité, de la gestion de l'eau, de la valorisation des canaux et du développement de la nature. C'est un projet qui vise la mobilisation de toutes les énergies pour une ville durable, économe des ressources, agréable à voir et à vivre, désormais reconnu par l'attribution du **Grand Prix National éco quartier en novembre 2011**.

L'Union est un quartier de 80 hectares, à la rencontre des villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, et à proximité de la frontière franco-belge. Frappée par la disparition progressive des activités industrielles à compter de la seconde moitié du XXème siècle, l'Union est devenue un site emblématique du renouvellement urbain.

Situé au coeur de l'Euro-métropole et disposant d'une bonne desserte, l'Union est identifié comme l'un des pôles métropolitains d'excellence économique autour des filières des textiles innovants et de l'image-culture-médias. Ainsi, l'Union est porteur d'enjeux forts pour le développement de la Métropole Lilloise.

L'Union intègre dans sa programmation les principes de mixité sociale et fonctionnelle, en développant 250 000 m² dédiés aux activités économiques, 1400 logements (dont au moins 30 % en locatif social), des équipements (60 000 m²), des espaces publics de qualité (un parc de 12 ha). Au terme de l'opération, en 2022, ce sont près de 4 000 nouveaux habitants et 8000 emplois qui sont attendus dans le futur quartier.

Quels sont les objectifs ?

L'Agenda 21 de Lille Métropole (2006) inclut dans son axe 2 un volet d'action consacré à la "ville durable, économe des ressources, agréable à voir et à vivre". Au delà des démarches de qualité environnementale déjà engagées sur certains bâtiments, espaces publics, lotissements ou zones d'activités, il s'agissait de passer à une échelle supérieure par l'aménagement d'éco quartiers. **Cette orientation s'est traduite par la désignation de l'Union comme éco quartier pilote (2006)**, et parallèlement, pour mieux généraliser la démarche, par l'élaboration de **la charte des éco quartiers de Lille Métropole** (2 versions successives en 2007 et 2010). Cette charte propose 24 thématiques d'urbanisme durable et une méthodologie de travail pour leur concrétisation. Elle a pu être construite notamment grâce au retour d'expérience de l'éco quartier pilote de L'Union.

La charte des éco quartiers de Lille Métropole a été transposée à l'échelle de l'Union par l'écriture d'un référentiel dynamique de développement durable, élaborée de façon concertée à l'échelle du projet. A titre d'exemple, ce référentiel aborde les questions de traitement des pollutions des terrains, de maintien et développement de la biodiversité, d'organisation du cycle de l'eau, de la mobilité.

Puisque les ambitions de 2009 ne seront pas celles de 2022, ce document se veut dynamique afin d'évoluer tout au long du projet. Ainsi, la culture s'invite cette année dans les réflexions sur un urbanisme durable pour l'Union.

En accordant le Grand Prix National éco quartier en novembre 2011, le jury a notamment salué la mobilité durable, la qualité de la concertation avec les habitants, le volet économique ambitieux, dopé par la création de deux filières d'excellence et l'attention portée à l'eau et à la biodiversité.

Où en est-on ?

Des "projets pilotes" à la généralisation: la montée en puissance des démarches d'éco quartiers dans la métropole lilloise.

Au-delà des projets pilotes comme l'Union, ou encore les Rives de la Haute Deûle à Lille (primé au niveau national en 2009), les projets d'éco quartiers se sont multipliés dans la métropole lilloise.

En effet, la démarche éco-quartier a été proposée sur environ 40 projets, et se développe de façon significative sur une vingtaine d'entre eux.



Dans le cadre de l'appel à projets national Eco quartiers 2011, Lille Métropole a soutenu la candidature de 9 projets sur le territoire de 12 communes. Outre l'Union, le projet du Nouveau-Mons (Mons-en-Baroeul) figure parmi les lauréats.

Lille Métropole accompagne la généralisation des démarches d'éco quartier en finançant des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage "A.M.O. développement durable" et des études techniques spécifiques (énergie ...).

A l'attention des maires de la métropole, elle prépare un cycle de rencontres et visites dédiées à la ville intense et aux éco quartiers.

Elle s'apprête à lancer d'autres projets expérimentaux, tout en s'engageant plus largement dans une démarche d'"Eco-cité – Ville de demain", affirmée dans sa réponse à l'appel à projets du Plan national "Ville durable" et du Programme d'investissements d'avenir.

Pour se faire une idée

La charte des éco-quartiers de Lille Métropole : un document de référence.

La charte est un guide opérationnel pour la conception d'éco-quartiers, qui décline 24 thématiques d'urbanisme durable, et propose pour chacun un "niveau de performance éco-quartier" (seuil d'ambition caractérisé par des indicateurs). Elle sert à préciser l'ambition des projets, à entrer en dialogue avec les aménageurs et concepteurs, à évaluer et valider leurs propositions. Son écriture a été décidée en 2006, en même temps que la désignation de l'Union comme éco-quartier pilote de la métropole. Une première version a été adoptée en 2007 suite à une concertation avec les communes, une version amendée a été votée en 2010 après une concertation plus large avec les acteurs métropolitains de l'aménagement.

La charte est le support d'un dispositif d'accompagnement des démarches d'éco-quartiers.



L'éco quartier de L'Ange Gardien

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

D'une superficie de 11 ha et situé à proximité immédiate du centre de la commune et de la future ligne de tram-train, ainsi que sur les rives de la Deûle, le site de l'Ange Gardien est la dernière opportunité foncière à l'intérieur des limites naturelles de Quesnoy-sur-Deûle.

Pour bénéficier pleinement de cette situation, Lille Métropole et la commune y réalisent un véritable éco quartier, qui se caractérise par sa mixité programmatique (logements, commerces, activités économiques et équipements), sociale et typologique (maisons de ville, semi-collectifs et collectifs), et qui marie renouvellement urbain et constructions neuves. Le projet optimise les modes de déplacement doux, la gestion du stationnement, l'utilisation des énergies, la gestion des eaux et bien d'autres sujets.

Le projet fait l'objet d'une procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté), dont la réalisation est confiée à un concessionnaire aménageur. Les exigences environnementales ont été un élément essentiel des négociations préalables avec les candidats. Ces exigences ont été inscrites dans le traité de concession.

Quels sont les objectifs ?

Pour que les objectifs de qualité environnementale, définis au départ d'un projet d'aménagement, se traduisent dans les faits tout au long de sa mise en oeuvre, Lille Métropole a décidé d'intégrer des clauses environnementales dans les concessions d'aménagement. Le quartier de l'Ange Gardien constitue un premier exemple significatif de cette démarche qui est appelée à se généraliser.

Quels sont les partenaires ?

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle, le concessionnaire et l'ADEME sont les principaux partenaires du projet.

Où en est-on ?

Après la définition du projet en octobre 2010 et une procédure de concertation publique, la ZAC a été créée par délibération du 1^{er} juillet 2011, qui a également permis de lancer la mise en concurrence pour la désignation du concessionnaire-aménageur. (Les négociations, qui ont accordé une place importante au respect des exigences environnementales, ont été conclues en juin 2012 par la désignation du groupement Nexity-Nacarat.)





Objectif HQE pour une construction neuve

De quoi s'agit-il ?

Depuis 2006, Lille Métropole soutient les projets de logements sociaux qui présentent une ambition forte en matière de performance thermique et environnementale, à travers 2 dispositifs :

Entre 2006 et 2009, Lille Métropole a accompagné des projets de construction de logements sociaux démonstratifs, qui s'inscrivaient dans le référentiel Régional Habitat et Environnement. Ces projets sont en cours d'évaluation.

En 2009, Lille Métropole a élaboré un "référentiel qualité", appelé BBC + pour préparer la mise en place de la nouvelle réglementation thermique qui entrera en vigueur en 2013. En 2011, l'ensemble de la production de logement social respecte ce référentiel (soit plus de 2000 logements en BBC). Ce référentiel met l'accent sur 4 indicateurs (l'isolation, l'orientation et le bioclimatique, les équipements, les énergies nouvelles renouvelables). La priorité a été donnée dans l'atteinte des performances à la prise en compte de l'isolation et de la dimension bioclimatique.

Lille Métropole souhaite aujourd'hui faire évoluer ce référentiel vers une approche globale de la qualité dans le neuf intégrant la localisation des projets et la mobilité induite, la qualité architecturale et urbanistique, la prise en compte des usages et l'anticipation de la gestion future des logements. Ce nouveau cadre sera mis en place en 2013.

Quels sont les objectifs ?

Lille Métropole s'est fixée pour objectif de favoriser la qualité environnementale de l'habitat dans le neuf, d'anticiper la réglementation pour atteindre des performances énergétiques plus ambitieuses que la réglementation et l'appropriation des évolutions par la profession (organismes HLM, promoteurs, etc.) en formant leurs équipes.

Quels sont les partenaires engagés ?

Les Organismes de Logements Sociaux, la Fédération des Promoteurs immobiliers, les Aménageurs, les Fédérations Professionnelles.

Où en est-on ?

Une évaluation des opérations démonstratives s'inscrivant dans le référentiel régional et financées entre 2006 et 2009 est en cours de réalisation.

Depuis 2009, Lille Métropole a voté la mise en place du référentiel BBC + et d'un dispositif d'aide aux opérations de logement social. Le référentiel et le dispositif d'aides sont évolutifs. En 2013, le BBC sera la norme pour la construction neuve. Lille Métropole fera évoluer son référentiel qualité dans un cadre plus global. Il a été défini de mesurer le nombre de logements sociaux financés en Bâtiment Basse Consommation BBC (jusqu'en 2012) ; la performance énergétique réelle des logements et l'élaboration d'un référentiel qualité à partir de 2013.

Quels moyens sont utilisés ?

En 2011, c'est un budget de **5 088 000 €** pour 1471 logements BBC + qui a été affecté à l'objectif.

Pour se faire une idée

L'élaboration du cadre de qualité pour l'année 2013, en lien avec les travaux du PLH 2 sur la localisation des projets est en préparation.



Des "parcs agricoles" ouverts

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

La Plaine des Périsieux, soit quelques 266 hectares sur les communes de Templemars, Vendeville, Wattignies et Faches-Thumesnil, est appelée à devenir un espace protégé de l'urbanisation, où dominent et cohabitent harmonieusement l'agriculture et la nature, ainsi que les loisirs respectueux de l'environnement. Dans ce territoire périurbain il s'agit de mettre en oeuvre une nouvelle vision de la multifonctionnalité : les "parcs agricoles" multifonctionnels. Ce projet pilote servira de référence pour d'autres projets d'aménagement, comme par exemple le futur Parc du Ferrain ou Eurasanté 2.

Quels sont les objectifs ?

5 objectifs sont fixés pour :

- **Une agriculture multifonctionnelle**, qui prend en compte tout à la fois les impératifs de la production, la préservation du paysage et de l'environnement, l'intégration des activités de loisirs et les contraintes liées à la proximité urbaine.
- **Un saut qualitatif en matière d'environnement**, par la restauration prioritaire de la biodiversité potentielle et par la mise en place d'une gestion des espaces publics respectueuse de l'environnement.
- **Un paysage agréable mais qui reste authentique** : Destiné à être ouvert au public en quête de ruralité, cet espace s'attachera à maintenir une ambiance de campagne et non d'espaces verts. Il visera à renforcer l'identité paysagère rurale de la plaine et à maintenir le caractère particulier de la plaine ouverte de grande culture, paysage typique du plateau du Mélandois.
- **Des usages choisis et compatibles avec l'activité agricole** : L'Espace Naturel des Périsieux donnera la priorité aux activités de promenade et de détente les moins nuisibles et pratiquées en grand nombre. Les déplacements pédestres et cyclistes entre les communes via les Périsieux seront encouragés.
- **Un espace plus accueillant** : Les aménagements réalisés permettront une meilleure lisibilité. Ils amélioreront l'accessibilité et augmenteront les connexions avec la ville. Ils cultiveront les liens avec les autres espaces naturels de l'agglomération, notamment au travers du Réseau Vert.

Quels sont les partenaires engagés ?

Plusieurs types de partenaires peuvent être identifiés. Les agriculteurs sont les premiers usagers et gestionnaires du site pour la partie agricole. Le Syndicat Mixte ENLM sera gestionnaire pour les espaces naturels. La Chambre d'agriculture et les quatre villes sont partenaires pour la concertation.

Où en est-on ?

Depuis 2003, plusieurs étapes ont été franchies, qui ont permis de lancer la déclaration d'utilité publique (DUP), nécessaire pour les acquisitions foncières, de modifier le PLU et de réaliser les études de maîtrise d'oeuvre.





Le PDU 2 est sorti!

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il?

Le PDU 2010-2020 (Plan de Déplacements Urbains) définit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains. Il concerne tous les modes de déplacements de personnes mais aussi les transports de marchandises. Il ne se limite pas aux réseaux de transports mais s'intéresse également à leur prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Il cherche enfin à faire évoluer les comportements individuels en matière de mobilité. Cette action contribue au plan climat énergies dans la mesure où le système de transport a été identifié dans le Bilan Carbone comme un des principaux contributeurs en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'un PDU est une obligation réglementaire pour une agglomération de plus de 100 000 habitants (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30/12/1996).

Quels sont les objectifs?

Le PDU 2010-2020 vise en premier lieu à maintenir la mobilité globale des habitants de Lille Métropole et à favoriser les échanges avec les territoires extérieurs qu'ils soient limitrophes ou plus lointains en transports collectifs ou à travers l'usage de la "voiture collective". En résumé, le PDU 2010>2020 promeut une mobilité raisonnée et respectueuse de l'environnement. Les ambitions du PDU 2 visent principalement à réduire le trafic automobile et à favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Aussi, sa mise en oeuvre contribuera pleinement au Plan climat-énergies avec une quantification de ses effets qui montre un potentiel de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'ici 2020. L'objectif du PDU est d'inventer la mobilité durable de demain : une mobilité économe de déplacements automobiles qui contribue au dynamisme et au rayonnement de la métropole, qui s'appuie sur un développement urbain équilibré et qui offre un droit à la mobilité pour tous. Il promeut une accessibilité du territoire qui favorise les modes de déplacements les moins polluants à travers un espace public partagé et de qualité. Ces ambitions vont dans le sens d'une amélioration de l'environnement et de la santé publique en particulier à travers les gains en matière d'émissions de gaz effet de serre et de polluants chimiques de l'air.



Quels sont les partenaires engagés?

Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués pour son élaboration ; ils ont associé de nombreux partenaires de Lille Métropole concernés par la mobilité sur le territoire : Etat, Région, Département, Agence d'Urbanisme, Transpole, SNCF, RFF, CCI Grand Lille, Voies Navigables de France (VNF) mais également **les communes** (Maires et conseillers municipaux) et **les associations** en développant notamment un dialogue privilégié avec les associations ayant un lien avec l'environnement et le cadre de vie.

Par ailleurs, la démarche partenariale engagée dans le cadre de la révision du PDU ne s'est pas limitée aux groupes de travail thématique. Des concertations ont été établies dans le cadre légal et réglementaire inhérent à la révision d'un document de planification, et surtout dans le cadre d'une démarche volontaire et transversale de dialogue avec l'ensemble des partenaires (comités de territoire, rencontres thématiques, débats,...).

Où en est-on?

Le PDU 2010-2020 a été adopté de manière définitive par le Conseil de Communauté en **avril 2011**.

Les objectifs de mobilité ambitieux du PDU 2010-2020 (Cf. graphique ci-après) sont déclinés en un programme global composé de **170 actions**. Elles portent sur les 10 années à venir et sont réparties suivant 3 horizons : court terme (moins de 5 ans), moyen terme (5 à 10 ans) et long terme (supérieur à 10 ans). Ces actions sont très variées et concernent divers champs d'action comme par exemple la mise en place de lignes de bus à haut niveau de service, la réalisation de lignes de tram-train, la modération des vitesses sur le réseau autoroutier, l'aménagement de pistes et de bandes cyclables,... Certaines sont déjà en cours et d'autres seront engagées dans les années qui viennent.

DSP Transports : une nouvelle ambition

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole est l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur le territoire communautaire. Elle détermine l'offre, les tarifs, la qualité de service des transports collectifs. Pour l'exploitation du réseau, elle choisit une société privée par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Le contrat précédent se terminant fin 2010, l'année 2011 a vu la contractualisation d'un nouveau contrat d'exploitation des réseaux de TC (métro, tramway, bus ...). Au regard des objectifs très ambitieux de Lille Métropole en matière de transports, ce nouveau contrat de DSP a lui aussi établi des objectifs de fréquentation et de qualité très importants. Différents services complémentaires intégrés dans ce nouveau contrat (covoiturage, vélos, billettique ...) permettront d'élargir les actions en matière de transport de voyageur et tendre vers des concepts de mobilité durable.

Le système de transport a été identifié dans le Bilan Carbone comme l'un des principaux contributeurs en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif du contrat de DSP de 2011-2017, est de passer de **155 millions de voyages** à 242 millions de voyages en 2017 et faire en sorte que le concept de mobilité soit une réalité sur le territoire communautaire.

Lille Métropole investit aussi dans différents projets de transports (amélioration de l'offre métro, billettique, intégration tarifaire, pôles d'échange ...) permettant d'améliorer l'attractivité du réseau de transports collectifs et de répondre aux objectifs de report modal du PDU 2010>2020.

Au sein du contrat de DSP, les grandes actions sont :

- Mise en place d'un plan bus 2011-2013, (30% d'offre supplémentaire sur tout le territoire).
- Augmentation de la capacité des rames de tramway.
- Mise en place d'une offre vélo V'lille des lieux de stationnement sur tout le territoire en lien avec le réseau de transports collectifs.
- Augmentation des services (information voyageurs, covoiturage ...).
- Promotion des plans de déplacements entreprise (PDE).

Quels sont les partenaires engagés ?

Le partenaire principal est l'exploitant du réseau, Transpole (groupe Keolis).

Où en est-on ?

La première étape du plan bus s'est déroulée en septembre 2011. Il s'agit de :

- hiérarchiser et standardiser des lignes de bus pour davantage de lisibilité du réseau ;
- prendre en compte la multipolarité de l'agglomération (diamétralisation pour de nouvelles liaisons directes, de commune à commune) ;
- optimisation des correspondances bus/TER en gares et pôles d'échanges ;
- réduire des écarts d'offre entre types de jours et tranches horaires ;
- développer l'offre de soirée et de nuit.



Pour se faire une idée

Depuis le 16 **septembre 2011**, le V'lille s'est installé dans la métropole lilloise. **1100 vélos** dans **110 stations de Vélo en Libre service** sur les villes de Lille, Mons en Baroeul et la Madeleine, et **3000 vélos en location longue durée**. En 2012, **100 stations supplémentaires** seront aménagées à Villeneuve-d'Ascq, Roubaix, Croix, Tourcoing, Lomme, Lambersart et Wattrelos. L'utilisation du vélo devrait être multipliée par 5 d'ici 2020.



De l'asphalte sain dans un espace sain!

De quoi s'agit-il?

Depuis 2010, Lille Métropole intègre régulièrement un critère "développement durable" aux appels d'offres travaux sur l'espace public.

Quels sont les objectifs?

L'objectif est de favoriser le recours à des matériaux et des techniques de mise en oeuvre plus respectueux de l'environnement : enrobés basse température, peintures et résines sans solvant et désactivation de béton sans acide.

Quels sont les partenaires engagés?

Ce sont les entreprises de travaux publics qui réalisent les travaux prévus par Lille métropole dans le cadre de marchés publics de travaux.

Où en est-on?

A partir de 2009, Lille métropole introduit un critère "développement durable", à titre expérimental, dans des appels d'offres travaux et définit des modalités d'appréciation de ce critère.

A ce jour, selon les chantiers, le critère "développement durable" est évalué entre 2 % et 6 % dans l'appréciation globale de la qualité de l'offre de l'entreprise.

Quels moyens sont utilisés?

Les surcoûts éventuels qui résulteraient de l'adoption d'un matériau ou d'une technique plus respectueuse de l'environnement sont examinés au cas par cas en commission d'appel d'offre.

Pour se faire une idée

En 2011, **10 %**, c'est la **part de marchés** de travaux dans lesquels un critère "développement durable" a été pris en compte pour le jugement des offres.

15 chantiers d'espaces publics sur lesquels des enrobés tièdes ont été mis en oeuvre et **3 chantiers** dans lesquels des matériaux ou des procédés innovants ont été utilisés, dans l'intérêt et le respect de l'environnement.





To eat bio **or not** eat bio?

PLAN CLIMAT
ENERGIES
Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole soutient le développement des produits biologiques et locaux, et intègre "le bio" dans le restaurant communautaire destiné à ses agents. Un marché public concernant les féculents et les légumes a été lancé en août 2010 pour une durée de 4 ans.

Quels sont les objectifs ?

20% des produits servis au restaurant communautaire doivent être issus de la filière Agriculture biologique, dans le souci de répondre aux enjeux du développement durable en restauration collective.

C'est ce que recommande le Groupe d'Étude des Marchés Restauration Collective et Nutrition (GMERCN), du programme National Nutrition santé (PNNS) élaboré par le Ministère de la santé, qui traduit la volonté de favoriser une alimentation équilibrée et de qualité.

Lille Métropole s'engage à introduire au fur et à mesure du renouvellement des marchés, des denrées issues de l'agriculture biologique tout en stabilisant le prix demandé à ses agents.

Quels sont les partenaires engagés ?

A PRO BIO, (association de loi 1901) est une "inter profession" engagée au service de l'ensemble des acteurs de la filière biologique de la région Nord-Pas-de-Calais. Créée en 1994, A PRO BIO milite pour le développement économique et la promotion de l'agro-alimentaire biologique régional. A PRO BIO accompagne le développement de la restauration collective bio, Lille Métropole étant identifiée comme un organisme pilote dans ce domaine.

Où en est-on ?

Depuis août 2010, un lot spécifique "conserves et épicerie issues de l'agriculture biologique" a été attribué. Ce lot comprend toutes les pâtes, riz, farine, lentilles (5 tonnes de produits bio ont été consommés).

En 2011, la part des produits issus de la filière AB servis au restaurant communautaire est d'environ 9 tonnes.



Pour se faire une idée
En 2012, la part du "bio"
et/ou du local servi au
restaurant communautaire
atteindra 10 %.

Une progression de
5 %/an est envisagée
pour les années suivantes.



Papier buvard ou papier chiffon ?

**PLAN CLIMAT
ÉNERGIES**
Lille Métropole



Fonctionnement interne

De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole fait le choix de réduire ses consommations de papier en remplaçant les documents papiers par des fichiers informatiques. Cette opération appelée "dématérialisation" permet de supprimer la quasi totalité des documents remis aux communes lors des conseils de communauté (500 ramettes par conseil).

Lille Métropole étend sa dématérialisation aux documents destinés aux échanges financiers avec le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (MINEFI) et aux dossiers de consultation des marchés publics, ainsi qu'aux prestations du service en reprographie (passage du format A4 au format A5).

Cette réduction de la consommation de papier présente également l'avantage de réduire les coûts d'acheminement des documents et leur stockage.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif de réduction annuel est de l'ordre de **3 millions de pages**. La consommation de papier lors de l'organisation des conseils communautaires (environ 5 à 6 par an) représente pour chaque conseil 300.000 copies soit **1.5 à 1.8 millions de copies/ an** (entre 3.000 et 3.600 ramettes).

La consommation annuelle de pages imprimées est de l'ordre de **20 millions de pages** pour les photocopieurs et imprimantes personnelles ou en réseau et de 6 à 8 millions de pages pour les services de l'imprimerie.

Quels sont les partenaires engagés ?

Cette action est menée essentiellement au sein de Lille Métropole.

Pour se faire une idée

En 2011, une économie d'environ **1.5 million de copies**.





PIC DE POLLUTION
REDUCTION VITESSE
DE 30 KM/H
RECOMMANDEE



Réduire les **risques sanitaires** liés à l'environnement



Les impacts de l'environnement sur la santé sont régulièrement mis en évidence, par exemple dans les données du rapport régional sur la santé – environnement). Les études scientifiques ont montré que les groupes exposés sont constitués par les travailleurs et la population, notamment les personnes les plus fragiles : enfants, femmes enceintes et personnes âgées.

Lille Métropole affirme sa volonté de travailler à une plus grande intégration de sa politique environnementale, d'oeuvrer, en lien avec les acteurs du territoire, dans l'objectif de contribuer à réduire les inégalités environnementales, d'offrir à tous les habitants un cadre de vie de qualité respectueux de leur santé, permettant à chacun de s'épanouir.

ENJEU 1 : Avoir une vision globale de l'environnement et des risques sanitaires sur l'ensemble du territoire métropolitain

Objectif 1 : Partager un diagnostic actualisé des problématiques santé-environnement sur le territoire métropolitain

Objectif 2 : Contribuer à identifier les sources de contamination et les secteurs dégradés pour réduire l'exposition des habitants aux polluants

ENJEU 2 : Lutter contre les pollutions chimiques des milieux

Des pesticides aux médicaments, en passant par les solvants ou les métaux lourds, des substances peuvent contaminer l'environnement et avoir un impact sur la santé humaine non négligeable notamment en raison de leur cumul avec d'autres molécules.

Leur mesure s'affine. Ainsi de nouvelles molécules et leurs effets commencent à être suivis dans les milieux aquatiques et la mesure de la qualité de l'air pourra à terme permettre de mesurer l'exposition individuelle cumulée.

La qualité de l'eau ne se résume pas aux aspects chimiques et renvoie à une gestion de l'eau dans tout le cycle de ce milieu vivant. La prévention de la pollution chimique est mise en exergue dans cette thématique pour mieux prendre en compte, dans la prévention du risque sanitaire, la synergie entre eaux et sols.

Objectif 1 : Adopter une approche systémique pour dépolluer durablement les sols et les eaux

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'air`

ENJEU 3: Maîtriser les risques technologiques

Face aux nouveaux risques technologiques, il est possible d'agir, en réduisant directement à la source les nuisances (les émissions de substances ou les rayonnements par exemple).

Lille Métropole s'engage à affiner sa connaissance des risques technologiques pour mieux définir, à terme, une politique de prévention de ceux-ci.

Objectif 1: Prévenir les risques technologiques pour l'environnement et la santé

Objectif 2: Assurer une vigilance sur les risques émergents

Objectif 3: Construire une participation citoyenne permanente pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques

Extrait de la délibération cadre développement durable du 2 avril 2010



Du bleu au ciel!

De quoi s'agit-il?

Depuis 2010, Lille métropole a doté ses deux crématoriums d'un nouveau dispositif de fumées. La présence d'amalgames dentaires, la consommation de médicaments et le recours fréquent aux soins de conservation ne sont pas sans conséquences sur la composition chimique des rejets gazeux émis par les crématoriums.

La mise en place concomitante d'un dispositif de récupération de chaleur, destiné à chauffer le bâtiment, contribue à une diminution du rejet de CO₂ dans l'atmosphère.

Quels sont les objectifs?

Deux objectifs sont assignés à ce dispositif. D'abord réduire les taux de substances polluantes dans les fumées rejetées par les crématoriums dans l'atmosphère et récupérer la chaleur issue du refroidissement des gaz en vue de leur filtration afin de chauffer le bâtiment de Wattrelos.

Où en est-on?

L'installation de la filtration dans les deux crématoriums s'est réalisée en 2010.

Quels moyens sont utilisés?

L'installation de la seule filtration à Herlies a coûté 544.000 euros HT. La maintenance représente un coût annuel de 69.000 euros HT. Le coût total de la filtration sur les sites de Lille Métropole peut être évalué à 1.200.000 euros HT.

Pour se faire une idée

Lille Métropole réalise, par l'intermédiaire d'une société de contrôle habilitée, une analyse bi-annuelle des rejets gazeux.

L'arrêté du 28 janvier 2010 précise les quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère.

Les installations de Lille Métropole sont d'ores et déjà en pleine conformité avec les obligations exigibles en 2018.

En 2012, un dispositif de récupération de chaleur doit être installé pour chauffer le bâtiment d'Herlies, ainsi que l'eau sanitaire pour le bâtiment de Wattrelos.



Aspirer à un air plus pur



De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole participe à la surveillance de la qualité de l'air depuis 1979, avec la création de l'association AREMA-LRT dont la Communauté Urbaine de Lille est l'un des membres co-fondateurs.

Quels sont les objectifs ?

- Soutenir le dispositif régional de surveillance de la qualité de l'air.
- Partager les enjeux relatifs à la qualité de l'air en interne et avec les communes et les partenaires du territoire, afin de créer une culture commune sur cette thématique.
- Renforcer l'exemplarité de Lille Métropole, et intégrer dans l'ensemble des politiques communautaires, la problématique "air" afin d'améliorer les choses chaque fois que possible.

Quels sont les partenaires engagés ?

La Fédération ATMO Nord-Pas de Calais, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), par le Ministère, pour la région Nord-Pas de Calais.

Où en est-on ?

Une convention triennale portant sur la surveillance réglementaire de la qualité de l'air a été signée pour 2011-2012-2013 ainsi qu'une convention relative à la surveillance non réglementaire de la qualité de l'air (études spécifiques liées à des problématiques locales ou régionales : étude pesticides et poussières, étude transfrontalière AEROPA sur les PCB et dioxine-like et accompagnement du plan climat-énergies).

Quels moyens sont utilisés ?

Bien que le code de l'environnement ne fixe à ce jour aucune obligation pour les collectivités territoriales en matière de financement de l'AASQA (associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air), Lille Métropole a confirmé en 2011 son engagement dans ce domaine en renouvelant sa convention triennale et l'octroi d'une subvention de **130 000 €** chaque année à Atmo, pour soutenir cette association, dont les missions sont d'intérêt public.



Pour se faire une idée

Les données issues de la surveillance de la qualité de l'air assurée par Atmo Nord-Pas de Calais sont disponibles sur le site de l'association. En 2012, un dispositif de récupération de chaleur doit être installé pour chauffer le bâtiment d'Herlies, ainsi que l'eau sanitaire pour le bâtiment de Wattrelos.



Une carte qui parle !

De quoi s'agit-il ?

La Directive Européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit l'élaboration de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement pour les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Quels sont les objectifs ?

Lille Métropole s'est donnée pour objectif d'assister les communes dans l'élaboration des cartographies stratégiques du bruit sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'ensemble des communes de Lille Métropole.

Où en est-on ?

L'élaboration des cartographies stratégiques du bruit a été réalisée de mars 2010 à septembre 2011. En septembre 2011, Lille métropole a réuni les communes pour présenter et remettre les cartes réalisées à chacune d'entre elle.

Pour se faire une idée

La diffusion des cartographies stratégiques du bruit s'effectuera courant 2012. Seront indiqués le nombre d'habitants et d'établissements sensibles exposés au bruit des infrastructures de transport (trafic routier, ferroviaire, aérien et installations classées soumises à autorisation) ainsi que le nombre d'habitants et d'établissements sensibles exposés au bruit des infrastructures de transport pour lesquels les valeurs limites fixées par la Directive Européenne sont dépassées.

La constitution d'un référentiel sur l'exposition sonore est en cours d'élaboration.



De l'or bleu dans les champs

PLAN CLIMAT
ÉNERGIES
Lille Métropole



Compétences Lille Métropole

De quoi s'agit-il ?

Les champs captants du sud de Lille revêtent une importance stratégique pour l'alimentation en eau potable de la métropole. Ils fournissent près de **40 % de l'eau potable** distribuée à plus d'**un million d'habitants** de la Métropole mais ne disposent que d'une très faible protection géologique. Pour cela, un Diagnostic Territorial Multi-pressions a été mené. Il recense toutes les pressions subies par la nappe et identifie une série d'actions opérationnelles pour garantir un bon état qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie et des milieux humides de surface de ce territoire.

Ce volet implique un changement de pratiques d'entretien à la fois par les communes, les aménageurs privés, les gestionnaires d'infrastructures mais aussi le monde agricole.

Quels sont les objectifs ?

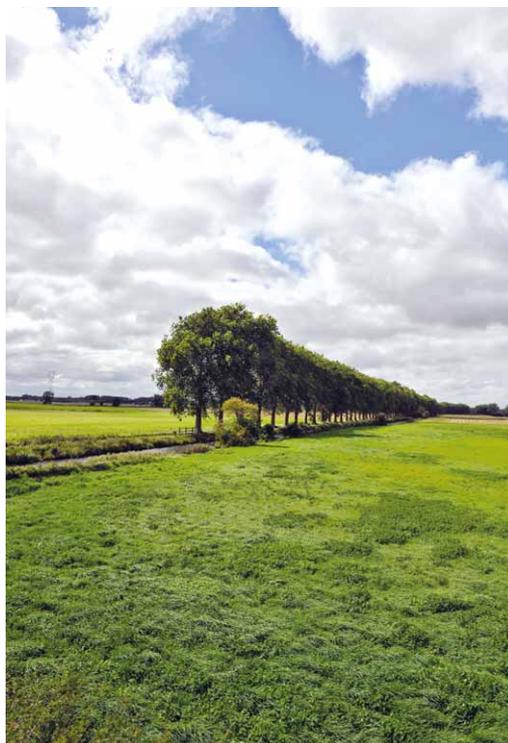
Garantir durablement l'accès à une eau potable de qualité pour tous en s'engageant dans une opération de reconquête de la qualité de l'eau sur le secteur des champs captants du Sud de Lille.

Quels sont les partenaires engagés ?

L'atteinte de cet objectif passe par une large adhésion de nombreux acteurs du territoire. Les communes de Lille Métropole, la Chambre d'agriculture, Co-animateur, Gabnor Conseil pour la mise en place du BIO, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en qualité de Conseil et financeurs et la DREAL. Le Conseil Régional et l'agence de l'Eau Artois-Picardie en qualité de Conseil et financeurs.

Où en est-on ?

Une charte pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics et privés a été signée avec les communes. Elles ont été accompagnées pour bénéficier d'un diagnostic de leurs pratiques (journées de formation de leurs services techniques). Lille Métropole, par le biais de cette charte, vise également les particuliers-jardiniers de ces communes (premières actions de sensibilisation en 2012). Enfin, Lille Métropole a réalisé un diagnostic des exploitations et des pratiques agricoles auprès d'agriculteurs volontaires sur le secteur des champs captants. Ce diagnostic doit permettre d'engager des actions d'accompagnement ciblées du monde agricole en 2012.



Pour se faire une idée

- **51 exploitations agricoles** ont bénéficié d'un diagnostic de leurs pratiques
- **15 communes** signataires de la charte de réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Une base pour **mieux défricher**

De quoi s'agit-il ?

Lille Métropole est dotée d'un système d'informations géographiques communautaire (SIG). Il vise à rassembler les données existantes relatives aux friches industrielles et aux terrains affectés par des pollutions industrielles historiques (inventaire des friches, BASIAS, BASOL, ICPE, patrimoine) et s'intégrer dans une politique de mise à jour, puis de diffusion. Des conventions d'échange de données sont établies avec les institutions pour assurer, de manière pérenne, la tenue du système d'informations géographiques. Cet outil est une aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement.

Quels sont les objectifs ?

L'objectif premier est d'identifier et disposer d'informations sur les friches industrielles et les sites pollués du territoire. L'atlas permet de prendre en compte les risques de pollutions des sols dès l'amont des études d'urbanisme (baliser), d'anticiper les situations (traduction de la problématique pollution dans le plan local d'urbanisme etc.), d'émettre des avis consolidés sur l'usage futur des terrains au moment de la cessation d'activité (installations classées pour la protection de l'environnement). L'interprétation des données de l'atlas est aussi un bon indicateur du recyclage du territoire, il permet de conforter les stratégies de développement et les projets politiques, et enfin de partager l'information.

Quels sont les partenaires engagés ?

Une convention d'échange de données a été signée entre la DREAL, et la DRE friches.

Où en est-on ?

- Actuellement, **7000 anciens sites industriels** sont en cours de référencement
- Parmi eux, 200 périmètres de friches industrielles et 200 périmètres relatifs aux sites pollués.
- Des versions tests de la base sont en cours d'exploitation.
- La récupération de données est réalisée par des opérations d'inventaire, de travail de terrain et d'entretien est en cours.



📍 Une **dépollution** menée de concert

De quoi s'agit-il ?

La métropole lilloise compte près de 160 friches industrielles réparties sur 400ha. Lille Métropole a pour objectifs de construire 30 000 logements, de développer des emplois en aménageant 1000 ha d'activités économiques, d'offrir 10 000 ha d'espaces naturels, tout en maîtrisant l'extension urbaine et protégeant les espaces agricoles. Ces friches situées au coeur des villes de la métropole, souvent au bord des canaux, constitue un atout précieux pour atteindre les objectifs d'une ville intense, articulée de surcroît avec le plan bleu métropolitain. Par ailleurs, on comptabilise 6700 anciens sites industriels ou activités de services sur le territoire communautaire, soit 40% des sites régionaux, alors que le territoire métropolitain représente 5% de la superficie régionale. La région du Nord Pas de Calais concentre à elle seule 50% des friches industrielles en France, avec la plus forte densité de sites pollués.



Quels sont les objectifs ?

5 axes sont programmés :

- Axe 1 :** produire un atlas partagé et actualisé des friches industrielles et des terrains affectés par des pollutions historiques : cf. l'action "une base pour mieux défricher"
- Axe 2 :** définir le cadre méthodologique de la régénération des friches industrielles.
- Axe 3 :** mettre en place des instances partenariales pérennes de coproduction et de régulation.
- Axe 4 :** animer, conseiller, communiquer.
- Axe 5 :** favoriser l'innovation et la recherche

Quels sont les partenaires ?

L'Etat, l'Ademe, (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, BRGM (établissement public de référence dans le domaine des sciences de la Terre), l'ARS (Agence régionale de la Santé), les communes, la Fédération Régionale des Promoteurs Constructeurs....

Où en est-on ?

12 actions sont recensées en 2011 :

- Action 1 :** Réaliser un atlas actualisé des friches industrielles et des terrains affectés par des pollutions industrielles historiques (en cours)
- Action 2 :** Mettre en place un dispositif de traçabilité de la pollution résiduelle des sols (porter à connaissance volontaire) (en attente),
- Action 3 :** Préciser les conditions d'un recyclage responsable des friches industrielles sur le territoire métropolitain - (réalisée à 50%),
- Action 4 :** Prendre en compte la pollution des sols dans la détermination de l'usage futur des terrains (réalisée à 80%),
- Action 5 :** Elaborer un plan stratégique de régénération des friches industrielles (non engagée)
- Action 6 :** Mettre en place un comité de pilotage communautaire (réalisée)
- Action 7 :** Constituer un groupement partenarial pérenne sur les friches industrielles et les pollutions historiques (engagée),
- Action 8 :** Faire connaître et valoriser les initiatives de traitement des friches polluées (réalisée)
- Action 9 :** Organiser l'échange et le transfert de savoir-faire au sein d'un atelier métropolitain de régénération des friches (engagée),
- Action 10 :** Conventionner avec des organismes de recherche (engagée)
- Action 11 :** Expérimenter sur des sites pilotes (engagée),
- Action 12 :** Associer des entreprises à la régénération des friches industrielles (non engagée)

Abréviations et sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADULM : Agence de Développement et de l'Urbanisme de Lille Métropole

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

A.M.O : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

APES : Acteurs Pour une Économie Solidaire

ACR + MED : Association of Cities and Région for Recycling

BBC : Bâtiment de Basse Consommation (norme 50 kwh/m²/an)

BEPAS : Bâtiment à Energie PASsive

BAFA : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur

BEI : Banque Européenne d'Investissement

CVO : Centre de Valorisation Organique

CVE : Centre de Valorisation Énergétique

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CERTU : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions

CERDD : Centre Ressources du Développement Durable

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CD2E : Centre Expert pour l'Emergence des Ecotechnologies au service du Développement des éco entreprises

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CRIDA : Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et L'Autonomie

CSNPDC : Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais

Capeb : Chambre des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment

CEMEA : Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

DREAL : Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électroniques et Électriques

DSP : Délégation de Service Public

DELD : Demandeurs d'Emploi Longue Durée

ESS : Economie Sociale et Solidaire

EPF : Établissement Public Foncier

FRAMEE : Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FFN : Fédération Française de Natation

GES : Gaz à Effet de Serre

GODEM : Gestion Optimisée des Déchets En Méditerranée

Led : Light-Emitting Diode (diode faible consommatrice d'énergie électrique)

MOUS insalubrité : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale spécifique insalubrité

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MRES : Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

Nef : Nouvelle Économie Fraternelle

ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PMDE : Plan Métropolitain de Développement Économique

PCET : Plan Climat Energies Territorial

PIG : Programme d'Intérêt Général

PDE : Plan de déplacements d'Entreprise

PDA : Plan de Déplacements d'Administration

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PRDES : Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

PRCTE : Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise

PRU : Programmes de Rénovation Urbaine

PMRQAD : Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SPLA : Société Publique Locale d'Aménagement

TPN : Tarif Première Nécessité

TSS : Tarif Social Solidarité

UE : Union Européenne

URC : Union Régionale des Coopératives

USAN : Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

VLS : (location) Vélos Libre Service

VLD : Vélo Longue Durée

VNF : Voies Navigables de France

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

SEM : Société d'Economie Mixte

Rédaction, photographies et coordination :
Services de Lille Métropole Communauté urbaine.

Conception et réalisation graphique :
Resonance.coop - Roubaix

Impression : La Centrale - Lens.

Cet ouvrage est imprimé sur papier recyclé.
La couverture est imprimée sur du papier écologique
blanchi sans chlore.

Octobre 2012





Lille Métropole Communauté urbaine

1, rue du Ballon - 59034 LILLE Cedex
Tél. 03 20 21 22 23 - Fax : 03 20 21 22 99

Site internet : <http://www.lillemetropole.fr>